

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ
COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR

I.	Convention entre la Ville et La Poste pour la création de deux points de contact « La Poste Agence Communale »	4
II.	Ouverture de crédits – dépenses d'investissement – application des dispositions de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales.....	12
III.	Performance énergétique du Patrimoine – Recherche de financement	13
IV.	Adhésion à la Centrale d'achat RESAH.....	13
V.	Protocole transactionnel relatif au dojo Jeff-MARTIN	14
VI.	Autorisation de versements anticipés de subventions aux associations pour l'exercice 2023.....	14
VII.	Avance de trésorerie à l'Association pour le développement local de l'insertion et de l'emploi Villeneuve d'Ascq Mons-en-Baroeul (ADELIE VAMB).....	15
VIII.	Droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal (hors marchés et fêtes foraines), aux manifestations sur les espaces publics S7 et S9, et aux emprises de travaux	15
IX.	Autorisation de signer les marchés publics et information du conseil municipal	18
X.	Approbation d'un protocole transactionnel avec la société INEO dans le cadre du marché global de performance concernant la réalisation de travaux, la gestion, l'exploitation, la fourniture et la maintenance des installations d'éclairage, sportives et d'illuminations de fêtes	19
XI.	Approbation du règlement budgétaire et financier	25
XII.	Troisième affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2022	26
XIII.	Deuxième affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	26
XIV.	Création d'un Conseil intercommunal de santé mentale avec les communes de Villeneuve d'Ascq, d'Anstaing, Baisieux, Chérengh, Forest-sur-Marque, Gruson, Tressin et Willems, et l'Établissement public de santé mentale de l'agglomération lilloise	27

XV.	Huitième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2022 – bourses aux jeunes, adult'sport et aide à l'emploi sportif	31
XVI.	Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'allocation familiale du Nord pour l'action CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) 2022/2023	31
XVII.	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées aux commerces de détail par le Maire au titre de l'année 2023 en vertu de l'article L3132-26 du Code du Travail	32
XVIII.	Convention cadre relative à l'éclairage des voies privées ouvertes au public	35
XIX.	Actualisation du tableau des effectifs.....	36
XX.	Autorisation de recrutement par voie contractuelle sur des emplois permanents.....	37
XXI.	Seconde affectation de subventions aux associations oeuvrant dans le domaine de l'action social.....	38
XXII.	Affectation d'une subvention de fonctionnement a l'association « d'anatole a guernouillard ou la renaissance d'un geant » au titre de l'annee 2022.....	38
XXIII.	Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des loisirs (environnement) au titre de l'année 2022 – Les Jantes du Nord	39
XXIV.	Révision du plan des déplacements urbains devenu plan de mobilité à horizon 2035 – avis de la commune de Villeneuve d'Ascq	40
XXV.	Charte métropolitaine de l'espace public	40
XXVI.	Présentation des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.....	58

Gérard CAUDRON, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 49.

Gérard CAUDRON, Maire

Mes chers collègues, en cette presque veille de Noël, je m'excuse si par moments j'ai des problèmes de voix ou même de toussotements car si je n'ai pas eu à nouveau la Covid – j'ai fait un test hier – ni même la grippe – j'ai fait le même test hier – il y a aussi de fortes bronchites. Je peux vous dire que je fais cela depuis dimanche et c'est épouvantable. Au niveau ressenti, la Covid n'est rien à côté de cela. On est littéralement arraché par la toux. Cela va un petit peu mieux depuis deux ou trois jours mais, par moments, si je m'énerve ou si vous m'énervez, je me mets à tousser. Cela dépend donc de vous si vous voulez que la séance s'allonge trop.

Je vais faire l'appel.

Présents :

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Françoise MARTIN, Victor BURETTE, Valérie QUESNE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, Alexis VLANDAS, Lahanissa MADI, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Jean PERLEIN, Claire MAIRIE, Vincent BALEDENT, Nathalie FAUQUET, André LAURENT, David DIARRA, Annick VANNESTE, Patrice CARLIER, Didier MANIER, Philippe DOURCY, Benoît TSHISANGA, Saliha KHATIR, Graziella MOENECLAËY, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Delphine HERENT, Stéphanie LEBLANC, Nathalie PICQUOT, Charles ANSSENS, Sébastien COSTEUR, Charlène MARTIN, Claudine REGULSKI, Catherine BOUTTE, Pauline SEGARD, Fabien DELECROIX, Antoine MARSZALEK, Vincent LOISEAU, Innocent ZONGO, Florence BARISEAU, Violette SALANON.

Absents :

Lionel BAPTISTE, excusé, donne pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Nelly BOYAVAL, excusée donne pouvoir à Lahanissa MADI ; Jean-Michel MOLLE, excusé, donne pouvoir à Sylvain ESTAGER ; Dominique FURNE, excusée, donne pouvoir à Françoise MARTIN ; Alizée NOLF, excusée, donne pouvoir à Valérie QUESNE ; Eva KOVACOVA, excusée, donne pouvoir à Fabien DELECROIX ; Dominique GUERIN, excusé.

Gérard CAUDRON, Maire

Le quorum est atteint, nous pouvons donc commencer. Il est légal de vous rappeler que lorsqu'un conseiller doit quitter la séance, il peut établir un pouvoir et doit m'en informer à cette occasion. Il est également prévu un petit buffet à l'issue de la séance. Celle-ci est, comme depuis plusieurs mois maintenant, retransmise sur le site de la Ville. J'ai vu qu'une commune qui le faisait a abandonné. Il est vrai qu'il n'y a pas une grande consultation ; je peux tout de même le dire.

Concernant la liste des manifestations passées et à venir, je ne vais pas vous faire perdre votre temps, vous l'aurez comme d'habitude par écrit dans les jours qui

viennent.

Nous avons à l'ordre du jour 26 délibérations dont une première, qui est à mon nom, sur une convention entre la Ville et La Poste pour la création de deux points de contact La Poste agence communale. Je l'introduirai rapidement et ensuite je donnerai la parole à Sylvain ESTAGER et à Victor BURETTE qui, à la fois pour Ascq et le Breucq, ont négocié durement mais difficilement avec La Poste. Il y aura aussi, parmi ces délibérations, la création d'un conseil intercommunal de santé mentale présentée par Valérie QUESNE, Adjointe entre autres à la santé. Il y aura également la révision du plan des déplacements urbains devenu plan de mobilité à l'horizon 2035. Vous comprendrez pourquoi je ne le présente pas moi-même. Il y aura un diaporama. Des amendements ont été déposés par le groupe ACCES. Ils ont été étudiés en particulier par le rapporteur Sébastien COSTEUR et nous aurons des réponses, des propositions ou des contre-propositions à formuler à ces amendements qui, je peux le dire de manière générale, à part un peu d'idéologie politicienne à un moment donné, sont tout de même très souvent complémentaires. Nous pourrions enrichir notre position avec tout ou partie de la plupart de ces amendements.

Le PV de la séance du 8 novembre 2022 a été déposé sur table ainsi que l'état de présence des élus dans les instances municipales et du CCAS.

Comme à l'accoutumée, je propose au benjamin de notre Conseil, Antoine MARSZALEK, d'assurer la fonction de secrétaire de séance, s'il en est d'accord.

Antoine MARSZALEK est désigné secrétaire de séance.

Gérard CAUDRON, Maire

Concernant le PV de la séance du 8 novembre, je peux en demander l'approbation sachant que, comme je le fais depuis toujours, les interventions des uns et des autres sont remises pour relecture aux intéressés. C'est d'ailleurs la proposition que j'ai faite également à la MEL qui nous permet désormais d'approuver les PV à la séance suivante alors qu'avant, bien qu'il n'y en ait que quatre par an, il fallait attendre parce qu'ils n'arrivaient pas à le faire. La technique est relativement simple et démocratique. Le PV de séance est donc adopté.

Le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

J'en ai donc terminé. J'introduirai simplement la première délibération.

I. CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA POSTE POUR LA CREATION DE DEUX POINTS DE CONTACT « LA POSTE AGENCE COMMUNALE »

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit d'une délibération qui m'autorise, si vous en êtes d'accord, à signer les deux

conventions concernant les agences communales de La Poste à la place du bureau de poste du Breucq et de celui d'Ascq. On nous en dira davantage. Ce que je veux simplement dire d'entrée, c'est vraiment mon désaccord de fond avec ces réductions de service public. Il y a, en effet, réduction du service public parce que tout le monde n'est pas sur Internet. C'est comme si nous supprimions les mairies de quartiers. Il y en a qui ont actuellement des difficultés à cause des conséquences de la Covid mais il n'est pas question pour nous de fermer les mairies de quartier même si la fréquentation n'est plus la même. Il est important de voir comment nous pouvons enrichir les tâches pour rapprocher les services des citoyens que de les supprimer au nom d'une comptabilité.

Dès le départ, j'ai dit mon désaccord à tous les responsables de La Poste qui se sont succédé à l'Hôtel de Ville. D'ailleurs, c'est toujours un peu la même chose. Ceux-ci n'ont pas à être d'accord ; ils sont dans une hiérarchie, ils ont des ordres, ils doivent supprimer, ils doivent rentabiliser. C'est plus compliqué et d'ailleurs plus dangereux parce qu'on ne voit pas trop d'où viennent les ordres au départ. Cependant, cette volonté, qui est avérée, de la part du Gouvernement d'affaiblir les communes au profit des intercommunalités et éventuellement des Régions irrigue bien l'ensemble du fonctionnement de notre État et même d'une partie de nos collectivités territoriales. Celle-ci vient de loin. J'ai toujours entendu dire de la part de tous les pouvoirs qui se sont succédé qu'il y avait trop de communes, qu'il fallait les fusionner. Ils se sont rendu compte qu'il n'était pas possible de les fusionner massivement, à part des petites fusions comme Hellemmes ou Lomme qui permettent d'agréger des forces politiques. De plus, les comptes devront un jour être faits pour l'histoire car cela ne peut fonctionner volontairement que lorsque l'on additionne tous les avantages acquis qui sont dans les communes. On s'est donc rendu compte que cela n'était pas possible. Même Pierre MAUROY qui aurait voulu absorber Villeneuve d'Ascq en 1977, sans même d'ailleurs m'en parler avant de le mettre dans son programme, n'a pas réussi. Cependant, ils ont trouvé un biais par les intercommunalités. Finalement, elles permettent, entre autres, aux Maires de ces intercommunalités d'avoir des moyens et des pouvoirs plus importants que ceux qu'ils ont au sein de leur commune. Je parle des petites car pour les grosses comme la MEL, c'est plus compliqué. Là, en la matière et d'une façon générale, il y a cette volonté d'éloigner les citoyens de toutes les instances, en l'occurrence, La Poste.

Une convention vous est donc proposée. Elle permet de maintenir un minimum de services tout de même largement payés par la Mairie. On va vous expliquer ce que nous avons négocié, ce que nous allons avoir, l'argent que nous allons toucher par rapport à ce que cela va nous coûter pour faire fonctionner ce bureau. Si j'ai tout de même accepté de vous présenter, de mettre à la discussion et au vote ces deux conventions, c'est que même si nous sommes en désaccord avec la suppression des bureaux de poste, si nous disons non à cette création, ils seront tout de même fermés et il n'y aura plus rien du tout.

Mais pour cela, mieux que moi, les deux adjoints qui m'accompagnent vont maintenant entrer plus dans le détail.

Est-ce que Victor BURETTE est arrivé ?

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Nous n'allons pas cumuler les interventions, Didier MANIER interviendra pour le groupe.

Gérard CAUDRON, Maire

Tu ne veux rien dire sur le bureau ? Tu étais dans la négociation.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Je vais dire un mot.

Gérard CAUDRON, Maire

Alors, vas-y. C'est tout de même toi qui as le plus discuté sur le dossier du bureau de poste du Breucq et Sylvain sur celui d'Ascq. Je te donne la parole ; si tu ne la prends pas, nous gagnerons du temps. Bon, nous commençons par Ascq.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

M. le Maire, vous avez rappelé les grandes lignes de cette discussion. Il est vrai que l'inquiétude et la dynamique autour de La Poste sur la ville sont anciennes. Nous avons adopté une première motion en septembre 2018 qui cristallisait les inquiétudes qui étaient les nôtres et qui étaient remontées par pas mal d'usagers ainsi que par des agents des bureaux concernés.

Il est vrai qu'il s'agit d'une rupture dans l'histoire de La Poste. Il y a souvent une image qui revient sur le modèle du service postal français que vous connaissez peut-être : il s'agit du facteur des îlets, le facteur des Hauts à la Réunion, qui va porter le courrier en randonnée, pendant trois jours, pour aller toucher des personnes qui sont isolées. C'était longtemps le service public dans son incarnation la plus fine, c'est-à-dire refus de la logique de rentabilité, refus de la logique purement comptable mais considérer qu'un citoyen, quelle que soit sa condition, quel que soit son territoire sur le sol national, avait le droit à ce service public. Il faut dire les choses clairement : cette image est révolue aujourd'hui.

Quand on discute avec La Poste, elle nous présente une logique comptable qui est imparable : l'effondrement des services postaux, quand on les appréhende d'un point de vue purement comptable. Effectivement, nous sommes tous ici usagers de La Poste et je pense que nous reconnaitrons tous utiliser beaucoup moins le courrier, l'affranchissement, le colis que nous le faisons autrefois, sauf si on surconsomme, pour certains, des services de livraison mais qui ne passent même plus par La Poste mais par des opérateurs autres qui se sont greffés grâce ou à cause – selon les points de vue de ceux qui ont voté cela – notamment la libéralisation de ces services sur le territoire national.

La mobilisation qui était la nôtre visait à dire que le service public passe aussi sur un facteur essentiel : l'humain, le fait d'avoir quelqu'un derrière un guichet. Il y a toute une série de personnes fragiles – on pense souvent aux personnes âgées mais pas seulement – qui sont en décrochage social qui ont du mal avec les services modernes,

qui ont besoin simplement d'avoir un contact humain, quel que soit son âge, quelle que soit sa condition sociale. Le bureau de poste jouait ce rôle, notamment dans les quartiers historiques de la ville, en l'occurrence le Breucq et Ascq. C'est pour cette raison que lorsque nous avons eu vent de la fermeture plus ou moins annoncée – d'abord une hypothèse mais lorsque nous discutons, nous nous rendons bien compte que les choses étaient un petit peu écrites – une mobilisation citoyenne s'est greffée sur la mobilisation municipale. Ici je tiens donc à saluer les conseillers de quartier, les collectifs citoyens, les associations qui nous ont accompagnés dans ce combat.

Nous avons eu des échanges avec La Poste sur un dispositif qui est celui des agences communales où ils nous ont proposé, en complément du maillage à travers les points relais qui se développent, de faire participer la Ville au maintien d'un bureau de poste qui serait municipal, comme vous l'avez rappelé M. le Maire. Les choses sont simples : ils financent à hauteur de 1 074 € par mois, ce qui ne couvre qu'une toute petite partie du coût de fonctionnement du personnel dédié. Trente mille euros d'investissement pour aménager un local. Nous avons ciblé les mairies de quartier en disant que cela permettait aussi de les mettre en valeur et de redynamiser un peu le service qui peut être proposé en leur sein. C'était la base de la discussion.

Il était important de passer la convention rapidement car les nouvelles qui entreront en vigueur en janvier ne seront plus celle-ci et seront moins avantageuses pour les collectivités, d'où le fait de passer la délibération tout de suite en espérant que lorsque nous allons vraiment finaliser les choses, nous aurons l'engagement pris par La Poste qui sera tenu, à savoir la non-obligation d'aller sur tous les services postaux. Nous faisons le choix d'aller sur les services historiques : la vente de timbres, des enveloppes, les colis à affranchir. Nous ne voulons pas aller, par exemple, sur la téléphonie. Il s'agit d'un autre cœur de cible. C'est compliqué. Je peux témoigner, en étant peut-être un des rares abonnés à La Poste en téléphonie, qu'à Ascq, je n'ai pas de réseau. Vous imaginez bien que si nous dispensions ce service en mairie, le risque pour la Mairie serait tout de même d'être assimilée au service postal, c'est-à-dire d'avoir un agent municipal qui serait tenu pour responsable de la dégradation du service public et des éventuelles défaillances. Nous en avons bien conscience au niveau municipal.

Ce n'est pas notre façon de faire habituelle. Lorsqu'il y a un désengagement de l'État, nous avons tendance à dire que ce n'est pas à nous de suppléer au désengagement de l'État ; c'est un petit peu trop facile. Nous le faisons de façon ponctuelle lorsque nous considérons que la cause est impérieuse, qu'il y a un véritable enjeu de solidarité sur le territoire. Nous le faisons, par exemple, à chaque fois que l'État se désengage sur le dispositif de réussite éducative. Nous le faisons sur la sécurité, en regrettant de ne pas avoir assez de moyens d'État et en rappelant qu'il s'agit d'une fonction régaliennne de l'État à la base. Nous le faisons ponctuellement mais nous ne le faisons pas systématiquement. Loin de là. Là, du fait de la mobilisation de la collectivité, des élus, citoyenne et d'un travail fin ainsi que d'une connaissance fine du maillage et du besoin, nous avons décidé d'y aller dans les limites qui ont été évoquées. Sachant, in fine, que nous sommes aussi à l'écoute et que nous allons discuter également avec nos agents par rapport aux services à proposer. Il faudra écouter dans un dialogue

social – et Jean-Michel MOLLE le fait évidemment très bien – ce que cela représente pour un agent de devoir assurer une fonction qui n'est pas celle d'une fonction municipale à l'origine. La question se pose aussi, par exemple, du maniement des liquidités. Est-ce que nous faisons des retraits d'argent liquide ? Nous ne voulons très clairement pas aller vers une fonction bancaire car cela n'est pas notre rôle même si cette fonction est essentielle pour des foyers extrêmement modestes. Nous avons donc encore une série d'interrogations qui vont devoir être finalisées avec La Poste.

Aujourd'hui, nous allons avoir les deux mairies qui vont conserver un service a minima. Je le répète, c'est principalement pour cette dimension humaine. Attention, pas de gageure sur la question : il est évident qu'il s'agit d'une dégradation du service public initial et que nous venons essayer de compenser a minima les choses. Il y aura évidemment un coût pour la Ville en fonctionnement.

Ce dispositif a tout de même un intérêt dans la perspective d'un temps moyen, c'est d'avoir La Poste qui s'engage pour 9 années reconductibles une fois à la demande de la collectivité. Cela veut dire que si cela fonctionne bien, ce dispositif sera opérationnel pour 18 ans si la collectivité le décide. Ce n'est pas du *one shot*. Ce n'est pas un petit coup comme cela et dans trois ans on nous annonce que ça s'arrête. C'est l'aspect sécurisant du dispositif. Si nous n'avions pas eu cette temporalité en perspective, il est probable que nous aurions dit que nous prenions acte de la décision et que nous la déplorions mais que c'est comme ça.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Je voulais une fois encore saluer les collectifs citoyens, les syndicats qui nous ont rejoints sur la question, les conseillers de quartier et tous ceux et toutes celles qui se sont mobilisés dans des opérations régulières depuis 2018.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Victor.

Victor BURETTE, Adjoint au Maire

Très brièvement car je n'avais pas prévu de prendre la parole. Nous nous étions mis d'accord au niveau du groupe socialiste pour que ce soit Didier MANIER puisque cette mobilisation date, comme cela a été dit par Sylvain ESTAGER, de 2018. Elle a effectivement été mise en lumière à ce moment-là par un certain nombre de mobilisations que ce soit de la Ville, des conseillers départementaux, des collectifs citoyens, des organisations syndicales et notamment de la CGT FAPT, des associations également comme Ascq in love par la suite lorsque le bureau d'Ascq a été mis en danger.

Cette délibération est un peu particulière car il s'agit à la fois de l'aboutissement d'un combat de plus de quatre ans et en même temps, il ne s'agit pas vraiment d'une victoire. Il faut dire les choses : il ne s'agit pas d'une délibération fanfaronne. Nous le faisons parce que, à un moment donné, nous sommes allés au bout du rapport de force qui a été permis par les collectifs citoyens et les associations et qu'au bout de ce rapport de force, la conclusion c'est qu'au premier trimestre 2023, les bureaux du Breucq et d'Ascq fermeront. Notre responsabilité, que nous prenons aujourd'hui, est

d'assurer la continuité d'un minimum de services publics sur ces secteurs qui en ont besoin dans des conditions que nous essayons d'optimiser. Nous essayons de faire passer cette délibération avant la fin de l'année et que les conditions changent. Il s'agit d'une délibération où la Ville prend ses responsabilités tout en étant aussi très vigilante sur la suite qui sera donnée par La Poste sur les autres bureaux de la ville et également sur sa présence postale dans les quartiers. Il faut être vigilant sur le fait que cela ne dégrade pas la fréquentation des autres bureaux de poste et l'emploi sur le territoire. Il y a un engagement qui est pris aussi par La Poste à savoir, d'avoir des points de contact dans tous les quartiers de la ville. Il y a donc l'ajout de quatre points de contact auprès de commerces de proximité, ce qui doit aussi leur donner un petit coup de pouce. Il s'agit d'un dossier qu'il faudra suivre de manière vigilante en lien avec l'Adjoint au commerce pour que cela se fasse vraiment en complémentarité et non pas en substitution.

Je vous laisse, M. le Maire, passer la parole à Didier MANIER.

Gérard CAUDRON, Maire

Attendez, mettons un peu d'ordre. D'abord, j'ai bien entendu vos deux interventions. À ce stade, je dis tout de même publiquement que pour ce qui concerne la poste du Breucq, ils ont eu l'audace de nous dire, au départ, que cela dépendrait maintenant de Wasquehal ou de Croix ou des deux et que sur tous les quartiers Nord de la ville, il n'y avait plus assez d'activité à alors qu'il s'agit tout de même de quartiers en forte transformation avec la construction de la Maillerie. De plus, ils nous ont laissé entendre qu'ils avaient l'intention, comme ils sont propriétaires du bureau, de faire appel à une agence immobilière pour le vendre le plus cher possible avec un immeuble le plus imposant possible pour, là encore, se faire un petit peu de profits. Nous ne nous opposerons pas à tout projet mais je peux vous dire que s'il y en avait un qui n'entrait pas dans la volumétrie des maisons qui l'entourent, j'irai le plus loin possible tout d'abord pour refuser les permis et puis pour faire appel, si l'on me donne tort car nos pouvoirs en matière de permis de construire sont tout de même très limités. Je rappelle que sur le Sart, nous sommes en contentieux sur une opération à côté de l'église sur laquelle nous avons tout de même obtenu gain de cause, dans un premier temps, sur une partie. Qu'ils sachent très clairement qu'ils ne se feront pas d'argent avec le problème que cela risque de devenir une friche avec tous les soucis que cela pose. Il faudra voir si nous-mêmes, nous n'avons pas des idées d'installation d'autres choses à cet endroit, pas forcément municipales mais publiques ou autres. Tu es Adjoint sur le secteur. Avec les autres élus, dont Nelly BOYAVAL, Patrice CARLIER, David DIARRA, Didier MANIER, vous pourrez nous aider en la matière.

Je vais prendre les demandes d'intervention des groupes sur ce point. J'ai bien noté en premier Didier MANIER.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Antoine MARSZALEK.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Mme BARISEAU.

Gérard CAUDRON, Maire

Autres demandes ? Il n'y en a pas, donc Didier.

Didier MANIER, groupe Parti socialiste

Merci M. le Maire. Comme Sylvain ESTAGER et Victor BURETTE viennent de le dire, il s'agit d'une histoire qui date un petit peu ; exactement du 17 septembre 2018. Nous avons eu écho par les usagers de La Poste qu'il pourrait y avoir fermeture du bureau du Breucq et de celui d'Ascq, en sachant qu'au préalable, c'est celui de la Cousinerie qui avait fermé. Ce que je dirai, c'est qu'à notre corps défendant, je pense que dès lors la messe était dite. Pourquoi ? Il faut savoir ce qu'est La Poste aujourd'hui. Il s'agit aujourd'hui d'une société anonyme qui a des activités diverses, c'est-à-dire qu'aujourd'hui La Poste est opérateur certes de services postaux mais elle est devenue une banque à part entière, elle s'occupe d'assurance et elle est opérateur de téléphonie mobile. Bien que ce soit une société anonyme, nous savons bien que c'est détenu par des capitaux publics : la Caisse des dépôts et l'État. Il y a donc tout de même des responsabilités au niveau national. Suivons rétrospectivement ce qui s'est passé en termes d'étapes au niveau de La Poste. Sans remonter à sa création sous Louis XI en 1477 – je vais vous faire le gain de quelques centaines d'années – je m'arrêterai pour le début des changements à 1990. En 1990, il y a une séparation première de La Poste et de France Télécom et c'est devenu une entreprise publique autonome. Le pas est déjà engagé vers une forme de privatisation. 1998–2002 : une série de directives européennes ouvrent les marchés à la concurrence. Il y a une concurrence et une ouverture totale pour le courrier en 2011 à travers la troisième directive européenne. Le processus est engagé : fin du monopole, fin d'une conception du service public à la française et à partir du moment où on parle de concurrence, on parle de marché et donc de nécessité d'équilibre financier. Changement de statut en 2010 : création d'une société anonyme, certes à capitaux 100 % publics mais société anonyme. À partir de 2015 jusqu'à aujourd'hui, un constat que l'activité économique de La Poste ne pouvait plus être la précédente, c'est-à-dire d'une activité basée principalement et historiquement sur la délivrance du courrier. À partir de là, la diversification, c'est-à-dire groupe financier à part entière, évolution des bureaux de poste en agences postales pour les communes ou des relais de poste gérés par ces commerçants, fait que l'environnement, le changement de statut, le fait que l'on rentre dans un marché où il faut de la rentabilité, entraîne un éloignement progressif de la notion de service public puisqu'il faut équilibrer financièrement. Pour équilibrer financièrement, comme il n'y a plus de monopole, il faut se diversifier. La Poste se diversifie tellement que son cœur de métier est abandonné au travers d'un secteur plus mercantile. À cela s'ajoute une évolution de l'usage. Le fait est que les gens écrivent de moins en moins et donc sollicitent moins les services postaux, les timbres, etc. Aujourd'hui voire demain, nous verrons que nous aurons une société où il y aura de moins en moins d'argent et donc l'activité évoluera également.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je pense que l'enjeu était perdu d'avance. Vu cette évolution de La Poste, cela était inéluctable. La notion de service public à la française était mise à mal. Le secteur de la concurrence fait que les lois du marché prédominent et qu'il faut donc trouver des équilibres financiers et donc des évolutions.

Voilà ce que je souhaitais dire. Je pense que la proposition de ce soir est un moindre mal et que cette évolution de La Poste faisait que nous ne pouvions pas faire grand-chose. Ce que nous faisons est, encore une fois, un moindre mal et il faut que nous nous adaptions par rapport à nos concitoyens. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Didier. M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. À l'instar de M. MANIER, nos groupes citoyens se sont aussi beaucoup mobilisés sur ce sujet. Autant dire que nous sommes en désaccord complet avec la stratégie de La Poste qui vise à affaiblir le service public de proximité. Nous sommes ici face à une délibération du moindre mal où les choix qui nous sont offerts sont tous les deux insatisfaisants. Mais soit. Pour des raisons purement comptables, La Poste a décidé de fermer ses services bien qu'aucun souci financier ne soit à déplorer. Elle est en effet capable de verser près de 800 millions d'euros à ses actionnaires en dividendes en 2022. La Poste a un rôle avant tout social pour ses usagers ; le métier de guichetier est avant tout un métier du lien. Par conséquent, nous trouvons nécessaire de conserver quelque chose même drastiquement diminué. Comme dit lors de la présentation, avec un service diminué, il faudra faire preuve de pédagogie auprès des habitants pour faire connaître les fautifs. Cela pourrait passer par des concertations près des citoyens notamment pour connaître les besoins en termes de plages d'ouverture car à ma connaissance, nous n'avons pas encore d'information sur les amplitudes d'ouverture. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Mme BARISEAU.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Merci. Cela va être beaucoup plus court que mes collègues même si je me souviens de ce dossier ouvert en 2018. Je crois même me souvenir que l'option qui est validée ce soir avait été évoquée et je crois même que j'avais proposé que les mairies de quartier reprennent ce service. Très simplement et très rapidement pour vous dire que nous trouvons qu'il s'agit d'une bonne solution et que nous soutenons cette proposition.

Gérard CAUDRON, Maire

Grand merci. Je le mets donc aux voix. Qui est d'avis d'adopter cette délibération le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. OUVERTURE DE CREDITS – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 1612-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Une série de délibérations formelles ce soir. La première concerne le mécanisme que vous connaissez qui nous autorise à engager 25 % des dépenses de l'année N en année N +1 pour continuer à financer et à lancer les travaux qui sont prévus dans notre plan d'investissement. Vous avez ici un total de 6,1 millions qui est proposé au Conseil. Vous retrouvez dans le petit tableau les principaux chefs de dépenses : l'aménagement du Centre-Ville, la vidéoprotection, le groupe scolaire Jean-Jaurès, l'église de Flers et la Rose des vents notamment. Vous connaissez le mécanisme. Je n'en dirai pas plus.

Je profite de ce tableau et de l'inscription de la Rose des vents pour saluer la présence d'Hélène CANCEL et d'Audrey ARDIET au premier rang en les remerciant toutes les deux. Hélène CANCEL est arrivée un peu en casque bleu sur une mission d'intérim pour solutionner et accompagner la résolution d'une crise que vous connaissez toutes et tous. Je dois dire très clairement ce que nous avons dit hier en conseil d'administration de la Rose des vents : nous avons eu affaire à quelqu'un d'une grande intelligence, d'une grande humanité et qui a pleinement rempli ses missions puisque, aujourd'hui, nous sommes très contents du dialogue renouvelé et de la construction qui a été mise en place avec la Rose des vents et notamment avec le triumvirat provisoire qui administrait la structure dont Audrey est issue. Elle a brillamment été désignée nouvelle directrice de la Rose des vents. L'aventure continue.

Applaudissements.

C'est un vrai plaisir de continuer ce qui a été posé. Vous avez aujourd'hui dans la programmation qui se distille dans toute la ville un très bon retour de nouveaux spectateurs, de gens qui ne connaissaient pas la Rose des vents qui vont la voir maintenant dans les centres sociaux, dans les maisons de quartier, dans des établissements autres. Une programmation qui est adaptée, un lien qui est très fin. Nous sommes très contents à la fois de voir les choses fonctionner ainsi mais surtout de pouvoir écrire une nouvelle page de l'histoire de cette institution totémique de la ville. Donc un grand merci à toutes les deux et une arrivée qui est aussi porteuse de beaucoup d'espoir et d'attente pour tout le monde, je crois, sur le territoire.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vais mettre aux voix cette délibération n° 2. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III. PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE – RECHERCHE DE FINANCEMENT

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération très simple qui vise à vous autoriser, M. le Maire, à solliciter des aides financières de différentes collectivités – nous n'en ciblons pas en particulier et en même temps, nous les ciblons toutes : la MEL, l'État, la Région – pour nous accompagner dans le déploiement du marché global de performance énergétique et dans la politique plus large de laboratoire innovant. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été présenté sur les ambitions très fortes au niveau du mix énergétique, du déploiement du photovoltaïque pour que Villeneuve reste une Ville à la pointe de l'innovation dans ce domaine et aussi de son efficacité avec des retours attendus qui sont de première force.

La délibération vise ici à signer tous les documents qui nous permettraient de solliciter et – nous l'espérons – d'obtenir des aides financières. Nous avons déjà commencé – je me tourne vers Mme BARISEAU – à penser – et nous espérons avoir une réponse assez vite – à déployer du photovoltaïque sur le lycée dans un deal qui pourrait être gagnant-gagnant pour tout le monde, c'est-à-dire de bénéficier de l'expertise de la personne morale organisatrice qui va être créée dans le cadre de notre marché global de performance énergétique et d'avoir un site qui en bénéficie dans le cadre de l'autoconsommation collective. Avec la Région, nous espérons pouvoir le faire rapidement sur le lycée. Nous allons nous tourner vers l'État. Il y a eu de grandes annonces qui ont été faites. Il paraît que nous allons avoir prochainement un RER dans toutes les métropoles. Nous en sommes ravis. Nous allons voir comment cela se décline. Sur le photovoltaïque, est-ce que, au niveau de l'État, nous aurons réellement cette force de frappe ? Nous sollicitons évidemment les différentes institutions. Nous cherchons à voir comment nous pouvons aller plus loin que ce que nous avons présenté. L'actualité récente au niveau de la géopolitique et de la crise énergétique nous rappelle malheureusement l'urgence de mettre en œuvre ce que nous avons décidé mais encore d'aller plus loin, d'où cette délibération.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des interventions ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

IV. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT RESAH

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit, en fait, d'une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du médical et du paramédical. Nous adhérons simplement pour bénéficier de leur catalogue et émerger au cas où cela est plus intéressant ou si nous y trouvons des produits que nous ne

trouvons pas dans d'autres marchés. Il s'agit de la même logique qu'avec l'UGAP (Union des groupements d'achats publics), qu'avec le groupement de commandes de la MEL ou les marchés communs que nous avons parfois avec d'autres collectivités, d'autres Villes ou le CCAS. Ici, nous sommes dans le domaine du médical et du paramédical.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous pouvons aller plus vite : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

V. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU DOJO JEFF-MARTIN

Gérard CAUDRON, Maire

Je m'adresse aux nouveaux : il s'agit du dojo situé à Babylone près du centre nautique, Jeff MARTIN ayant été un des grands personnages des arts martiaux dans la ville et des centres de vacances que les plus de 30 ans n'oublieront jamais.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Effectivement et à l'entrée du dojo il y a cette belle plaque qui le rappelle. Vous connaissez le dojo : il s'agit d'un très bel équipement qui tourne très bien avec des clubs qui font le plein. Quelques malfaçons avaient été constatées notamment au niveau des poses de plaques de plâtre et des carrelages dans les vestiaires. Nous avons donc eu un protocole transactionnel pour recevoir une indemnisation qui a été négociée à hauteur de 68 000 €. Il s'agit ici d'accepter ce protocole.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VI. AUTORISATION DE VERSEMENTS ANTICIPES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'EXERCICE 2023

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit un peu du pendant de la première délibération sur l'investissement. Le CGCT (Code général des collectivités territoriales) nous autorise à engager des dépenses à hauteur de celles de l'an passé en fonctionnement avec l'accord du Conseil. Il s'agit ici du versement anticipé des subventions à venir qui seront votées au moment du BP (Budget primitif) 2023 pour un total de 2,7 millions. Vous retrouvez la liste des différentes associations qui vont en bénéficier.

Gérard CAUDRON, Maire

Pas de question ? Pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous sommes bien partis, ce soir ! Comme disait la mère de Napoléon : pourvu que ça dure !

VII. AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI VILLENEUVE D'ASCQ MONS-EN-BAROEUL (ADELIE VAMB)**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Nous le faisons tous les ans depuis quelques années. Il s'agit en quelque sorte d'un prêt sans intérêt, d'une avance de trésorerie pour l'ADELIE pour les raisons que vous connaissez. Cela leur permet de ne pas être dans le rouge et d'anticiper leurs dépenses. Nous les soutenons aussi de cette façon-là.

Gérard CAUDRON, Maire

À l'occasion de cette délibération, je voudrais tout de même dire que j'ai demandé à l'administration de me préparer une note qui nous rappelle exactement ce qu'est l'ADELIE Villeneuve d'Ascq et Mons-en-Barœul, ses compétences, ce qu'elle fait, ses sources de financement et en particulier son rapport de financement entre la Ville de Villeneuve d'Ascq, la Ville de Mons-en-Barœul et les autres communes ; sans compter les aides supplétives villeneuvoises. Quand j'aurais ce rapport, je vous le communiquerai. Si cela évoque des réflexions de votre part, nous pourrions en discuter.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme MAIRIE n'ayant pas pris part au débat ni au vote).

Gérard CAUDRON, Maire

Je rappelle à l'administration ma demande qui date déjà de quelque temps.

VIII. DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC APPLICABLES AUX ACTIVITES A CARACTERE COMMERCIAL ET ARTISANAL (HORS MARCHES ET FETES FORAINES), AUX MANIFESTATIONS SUR LES ESPACES

PUBLICS S7 ET S9, ET AUX EMPRISES DE TRAVAUX

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération qui nous permet de simplifier un petit peu le cadre légal dans les tarifs et la mise en œuvre des droits d'occupation du domaine public à Villeneuve d'Ascq. Nous avons trois délibérations qui structuraient tout cela : une qui gérait les parkings S7 et S9, une qui gérait les activités commerciales ou les activités d'artisanat sur la ville et une troisième sur les entreprises de travaux publics qui occupent l'espace public. Tout cela est rassemblé dans une seule délibération à laquelle nous avons rajouté quelques droits d'occupation complémentaires que vous trouvez en queue de peloton dans la liste qui vous est présentée, notamment les cuisines de rue, les food trucks, les conteneurs de récupération et les occupations liées aux shootings et aux tournages de film qui sont récurrents sur la ville et qui posent parfois problème. Vous avez la liste complète qui a été légèrement amendée par de nouveaux services proposés et de nouveaux droits ciblés.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions sur cette délibération ? M. MARSZALEK.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Juste une question notamment sur la partie structure légère fixe propriété de la Ville destinée à des activités de restauration : est-ce que des activités type épicerie solidaires rue de Bouvines, par exemple, sont incluses dans ce tableau ou pas du tout ?

Gérard CAUDRON, Maire

Excusez-moi, je n'ai pas compris votre question.

Antoine MARSZALEK, groupe ACCES

Dans le tableau page 1, il y a la question des étalages commerciaux et nous avons notamment, rue de Bouvines, une épicerie de solidaire qui vient de s'installer. Est-ce que c'est convenu dedans ? Est-ce qu'ils sont soumis au tarif de la Mairie pour pouvoir s'installer ?

Gérard CAUDRON, Maire

Qu'est-ce que vous entendez par activité solidaire ?

Catherine BOUTTE, groupe ACCES

Il s'agit de l'épicerie solidaire du Secours populaire qui a un étalage sur le trottoir.

Gérard CAUDRON, Maire

Je pense que tout cela rentre dans une demande d'autorisation au Maire pour utiliser

l'espace public pour des manifestations citoyennes et solidaires et que cela n'entre pas dans les opérations commerciales.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons effectivement de très nombreuses exemptions. Il est évident que lorsque l'on n'est pas dans un usage, une logique qui vise à créer une activité lucrative, c'est de la solidarité.

Gérard CAUDRON, Maire

Pour moi qui dois donner l'autorisation, c'est du même type que lorsque quelqu'un veut exprimer des idées politiques, syndicales, sociales et autres. Cela fait partie de la démocratie. Il n'y a pas de droits à payer pour utiliser un espace public qui leur appartient autant qu'à nous.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je comprends votre volonté de simplifier. En revanche, je vais demander un vote divisionnaire car nous souhaitons nous abstenir sur la hausse des tarifs qui concernent les emprises de travaux.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela freinera peut-être ceux qui en demandent, en redemandent et en surdemandent. J'ai toujours dit que ceux qui mettent en place des normes pour toute activité sur nos territoires devraient payer au moins une partie, un pourcentage du coût pour la collectivité pour trouver les emplacements. Par exemple, pour la Rose des vents ou rue Simone-Veil, je peux vous dire que les coûts induits par la disparition de chemins ou de places de stationnement et pour les reconstituer, sont bien loin de ces taux de location. Vous vous abstenez, c'est votre droit le plus légitime mais je peux vous dire qu'ils n'ont qu'à les accrocher à des ballons.

Sur cette délibération, il y a donc des oppositions ? Pas d'opposition. Des abstentions ? Vous êtes combien ? Je ne me souviens plus. Quatre ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Trois.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous voyez, on n'arrive pas à vieillir. Le temps passe tellement vite. Quand je me souviens que vous étiez une dizaine ou un petit peu plus, cela me donne une certaine nostalgie non pas de cette situation mais de l'âge que j'avais à l'époque. Quatre abstentions et tout le monde vote pour.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Non trois !

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq).

IX. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS ET INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous avons une série de marchés qui ont tous obtenu l'unanimité de la CAO. Le premier porte sur l'entretien des espaces verts. Huit lots ont été attribués à deux entreprises qui travaillent par secteur et regroupement géographique des différents lots pour un total de 1,3 million. Cela est toujours en lien et de façon complémentaire avec notre service municipal et les équipes de Vincent BEERENS. Il y a également un copilote dans l'exécution de ce marché et dans les préconisations extrêmement fines au niveau de la taille de l'entretien, du traitement des espaces arborés, des haies et des ourlets herbeux qui accompagne tout cela ainsi qu'un travail sur la biodiversité. Nous en reparlerons. Yohan TISON fera une présentation au moment du BP, comme nous le faisons maintenant traditionnellement. Il s'agit d'une réalité à avoir en tête. Nous en faisons le bilan : l'entretien de nos espaces verts, du patrimoine arboré sur la ville représente peu ou prou 3 millions de dépenses. Avoir un tel patrimoine, cela est très singulier mais il ne faut pas oublier que cela a un coût énorme. C'est aussi pour cela que beaucoup de Villes ne veulent pas aller sur ces questions-là. Et dans le coût, je ne mets pas tout ce qui est désordre, dysfonctionnement : quand un arbre défonce les trottoirs, il faut les refaire. Il faut en avoir conscience. Végétaliser, c'est à la fois identitaire au niveau de la Ville mais c'est également un investissement de longue date et il est bien de le rappeler à l'occasion de ce marché.

Nous avons un deuxième marché concernant les rénovations de toitures, de couvertures. Nous avons un plan pluriannuel qui est décliné notamment pour refaire les toitures parce que vous avez un patrimoine vieillissant notamment pour tous les bâtiments qui ont été construits à la même époque au niveau de la ville. Les toitures vieillissent et nous en profitons aussi pour, autant que faire se peut, isoler un maximum puisque la toiture représente en moyenne 30 à 40 % de la déperdition énergétique. Il y a donc un plan de rénovation des toitures et d'isolation qui est concomitant. Justement, vous avez ici quelques marchés qui n'ont pas été attribués. Nous avons, par exemple, retiré celui de l'école Taine parce que les diagnostics ont montré que c'était la structuration même des chéneaux qui devait être modifiée. Il s'agit d'un report car il faut proposer une autre solution pour éviter des infiltrations qui pourraient se reproduire. Au niveau du dojo et de l'école Anatole-France, il faudra trouver une autre solution pour isoler parce que les toitures, après diagnostic, se sont révélées être trop fragiles pour porter une isolation massive. Nous allons donc mettre en œuvre une isolation différemment. C'est ce qui explique que des coûts ont été amoindris. Il ne s'agit pas d'un renoncement à isoler mais c'est juste qu'il faut opérer différemment. Une fois que le diagnostic a été fait, nous avons été mis devant le fait accompli.

Il y a un troisième marché sur lequel je serai beaucoup plus court : les produits d'entretien. Il est en groupement avec le CCAS. Il y a un gros travail qui est fait et que

nous présenterons également au moment du BP au travers d'un diaporama pour mettre à l'honneur une équipe qui travaille de façon remarquable sur les enjeux de développement durable. Déjà, nous avons 30 % des critères de notation – ce qui est énorme – qui sont sur les enjeux de développement durable et nous avons toute une méthodologie de travail qui vise à réduire au maximum l'empreinte carbone et les conséquences de l'utilisation de produits qui sont tout de même particuliers. Nous profiterons du BP pour présenter un petit peu ce qui est fait de longue date et qui n'est pas connu. Cela fait partie des services qui sont rarement mis à l'honneur parce que les délibérations ne sont pas nombreuses sur le sujet et nous en profiterons au moment du BP.

Voilà pour ces trois marchés.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, pas de remarque ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

X. APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE INEO DANS LE CADRE DU MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE CONCERNANT LA REALISATION DE TRAVAUX, LA GESTION, L'EXPLOITATION, LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE, SPORTIVES ET D'ILLUMINATIONS DE FETES

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Il s'agit d'une délibération un peu douloureuse mais qui était inévitable puisque, avec la clause d'imprévision dans le cadre du marché G1, la fourniture d'électricité qui est adossée au plan de rénovation de l'éclairage public, nous nous doutions que l'entreprise INEO allait revenir vers nous pour nous proposer une révision de prix pour les raisons que vous connaissez. Il n'y a pas de doute sur l'activation de la clause d'imprévisibilité. Il faut l'activer quand il y a une vraie imprévisibilité identifiée, quand les parties concernées, c'est-à-dire l'entreprise et la Ville ne sont pas concernées par l'événement en question – en l'occurrence, la guerre en Ukraine est bien la réalité de ce qui a engendré une hausse du coût de l'énergie – et que le bouleversement est majeur en termes d'impact financier. Il n'y a évidemment pas à discuter la chose.

Concrètement, nous avons un marché qui passe de 570 000 € à à peu près 1,4 million. Nous avons eu un échange très rapide avec INEO car, de plus, il fallait toper. Maintenant, lorsque l'on négocie l'électricité, il faut faire cela sur deux heures par rapport au prix du marché. Nous avons donc eu un échange très rapide avec INEO qui bénéficie encore d'une part d'énergie nucléaire garantie à un prix intéressant. Ils sont venus vers nous en nous disant qu'il nous proposait de souscrire à cette offre. Nous

avons négocié une prise en charge. Au début, INEO a accepté de prendre en charge 5 % du surcoût en nous disant que cela correspondait peu ou prou à leur marge sur ce marché. En négociant, nous sommes montés à 6,5.

L'enjeu, je le dis en toute transparence, était de savoir ce que nous faisons du marché. Première solution : on casse le marché. Elle n'a pas été envisagée. Nous n'allions pas renégocier en urgence un marché. Cela est évident. Qu'est-ce que nous faisons du marché ? Est-ce que nous partions sur un marché sur une année ou est-ce que nous partions jusqu'à la fin de ce marché, en l'occurrence avril 2025 ? Est-ce que nous nous engageons sur des prix négociés au moment où nous les négocions pour un an ou pour deux ans et quatre mois ? Pas évident de prendre la décision parce qu'au moment où nous négocions, nous le faisons sur un temps haut à un prix légèrement avantageux du fait des stocks d'énergie nucléaire qui ont pu être incorporés dans ce que nous proposait INEO. Toutefois, vous comprenez bien que si dans un an, le marché nous fait dépenser davantage, vous pourrez nous dire c'est dommage que vous n'ayez pas profité d'une offre qui courait sur deux ans et quatre mois et si nous avons pris deux ans et quatre mois et que dans un an, les prix diminuent de façon conséquente, vous auriez pu nous dire qu'est-ce qui vous a pris de négocier pour deux ans et quatre mois alors que nous savions pertinemment que les prix étaient hauts et qu'ils allaient finir par être à la baisse, ce dont nous ne sommes absolument pas sûrs. Aujourd'hui, nous savons que nous sommes sur un plateau haut. Il est tout à fait raisonnable d'envisager que les prix diminuent mais il n'y a aucune certitude sur la question. Voilà pour être complètement transparent.

Nous avons ce protocole transactionnel et ce surcoût qui est déjà une préparation budgétaire en soi sur la question de l'éclairage public. Cela va nous coûter 730 000 € de plus à peu près pour l'année 2023.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, des remarques ? Des questions ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Merci M. le Maire. Nous allons voter pour cette délibération parce que nous comprenons bien son objet : le protocole transactionnel, la hausse des coûts de l'électricité. Soit. Ce que nous apprenons cependant aussi dans cette délibération, c'est que la société INEO est passée d'un fournisseur d'électricité qui s'appelle ENGIE à un autre fournisseur d'électricité qui s'appelle, lui, TotalEnergies. Or, TotalEnergies ce n'est pas de l'électricité verte. Il me semble que Villeneuve d'Ascq avait pour ambition de ne consommer que de l'électricité verte. En 2019, Greenpeace classait TotalEnergies parmi les fournisseurs vraiment mauvais en matière d'électricité verte. Bon, vous allez peut-être considérer que Greenpeace, c'est idéologique. Je vais donc vous parler d'un autre classement qui est celui de l'ADEME que l'on peut peut-être moins taxer d'idéologie et qui propose le label VertVolt. Évidemment, TotalEnergies n'est pas labellisé par l'ADEME – même pas au niveau 1 qui est le niveau engagé –, ce qui était en revanche le cas de ENGIE. Il y a aussi un think tank, qui s'appelle Carbon Tracker, qui a récemment sorti une étude qui a mis en avant les

investissements dans les énergies fossiles que continuent à faire plusieurs grands groupes dont TotalEnergies qui, en fait, serait particulièrement mauvais élève.

Donc si nous votons pour cette délibération ce soir compte tenu des contraintes que vous avez mentionnées et du fait que ce marché est en cours, nous vous suggérons pour la prochaine fois de conclure un marché que l'on appelle à procédure adaptée à haute valeur environnementale qui permettrait de pouvoir notamment, par exemple, faire appel à un fournisseur d'électricité labellisé niveau 2 par l'ADEME. C'est le cas notamment d'Enercoop. C'est notamment ce qu'a fait la Ville de Lille au mandat précédent avec un tel marché. Cela permettrait à Villeneuve d'Ascq de vraiment consommer de l'électricité verte. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Autres demandes d'intervention ? Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est ce que nous avons fait aussi sur notre marché d'éclairage. Attention aussi parce que vous êtes sur une logique pragmatique quand vous votez la délibération. Le choix d'aller sur de l'électricité verte, nous l'avons fait de longue date sur le marché d'électricité avec aussi un cabinet qui nous conseille, que vous connaissez sans doute, qui est basé à Loos-en-Gohelle et qui nous met en garde sur l'affichage de ces coopératives qui parfois n'est pas toujours celui que l'on attend et sur leur capacité à fournir aussi parce que les coopératives qui fournissent, au moment où on négocie, l'offre n'est pas toujours la même. Il y a une temporalité. Ces coopératives qui fournissent ne peuvent pas fournir toutes les collectivités. À chaque fois, on est sur un équilibre de coûts et de surcoûts qui est fonction aussi de la capacité d'une coopérative ou d'une entreprise vertueuse dans un classement. C'est ce que nous avons recherché. Il faudrait que vous m'expliquiez l'intérêt que nous aurions à ne pas le faire, quel intérêt nous aurions à ne pas avoir un affichage d'une l'entreprise la plus vertueuse possible. C'est simplement que l'opérationnalité au moment où on négocie n'est pas toujours possible dans sa mise en œuvre. Vous faites la moue, Mme SEGARD. Expliquez-moi pourquoi nous aurions intérêt à avoir un sous-traitant du marché ici tel que Total alors que nous préfererions avoir une entreprise coopérative exemplaire. Expliquez-moi pourquoi nous ne le faisons pas.

Pauline SEGARD, groupe ACCES (hors micro)

Je ne le sais pas.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Vous ne le savez pas. Nous ne le faisons pas parce que ce n'est pas possible. Dans une instantanéité où nous négocions les marchés, nous faisons en fonction de l'offre. Évidemment, nous avons été une des premières Villes à afficher ce souhait d'aller sur ces circuits les plus vertueux possible en restant dans un coût raisonnable et un surcoût raisonnable aussi par rapport à l'engagement. Sur l'antépénultième marché d'électricité de la Ville, nous étions partis sur de l'électricité verte. Il y avait un vrai

surcoût pour la Ville. Le précédent, nous l'avions dit, le surcoût devenait à l'époque moins significatif et nous étions restés sur de l'électricité verte. Aujourd'hui, dans un contexte d'urgence comme celui-là, INEO, avec lequel nous avons contractualisé et qui négocie son marché, vient avec l'offre qui est la sienne et qui est tendue. Regardez dans l'actualité. Je défends ce modèle des coopératives, ce modèle alternatif. Cela ne nous plaît pas d'avoir aujourd'hui des géants opérationnels sur le marché de l'énergie. Je pense que cela ne plaît à personne ici. Mais, regardez ce qu'ont fait les petits opérateurs sur l'électricité cet été : ils ont écrit aux usagers de changer d'opérateur et de se tourner vers les gros parce qu'ils n'étaient pas en mesure de leur fournir de l'électricité. Les individus qui ont souscrit de façon militante et engagée – et nous en connaissons peut-être un paquet vous et moi – ont reçu ce courrier surréaliste de leur opérateur qui leur disait changez d'opérateur parce que non seulement nous n'arriverons pas à vous fournir mais si jamais nous y arrivons, nous allons vous matraquer au niveau des tarifs. Présenter les choses comme vous le faites, c'est socialement irresponsable parce que vous êtes dans une vitrine que vous affichez et vous mettez de côté complètement la réalité du marché.

Je vais prendre un deuxième exemple où nous refusons l'idéologie quand elle expose soit la collectivité soit les individus à des représailles ou à des conséquences terribles au quotidien. Nous avons adopté il y a quelques années une motion, sur laquelle nous étions prudents, sur les fameux compteurs Linky. Il y avait un emballement au niveau médiatique. Tout le monde appelait à boycotter Linky. Nous avons pris fermement position en disant qu'il fallait une transparence sur le compteur Linky, parce que l'on n'y voyait pas clair. Mais il y a une chose que nous avons refusé de faire dans une motion que nous avons adoptée : c'était d'appeler à boycotter Linky. Pourquoi ? Parce que nous ne savions pas quelles seraient les conséquences. Avez-vous vu les conséquences ce mois-ci de Linky pour les familles les plus modestes qui l'ont refusé ? Cinq euros par mois. Ça, c'est la réalité. Il y a d'un côté l'affichage vertueux, très théorique, et la réalité pratique. Il y a des gens qui aujourd'hui se font fracasser parce qu'ils n'ont pas Linky. Ils ont cru ceux qui leur disaient résistez en refusant Linky sans savoir ce qui allait se passer.

Sur l'électricité verte, c'est un petit peu la même chose. Il y a eu un effet d'emballement prometteur il y a quelques années et malheureusement, cet effet d'emballement a été fracassé par la réalité. Je répète qu'aujourd'hui des gens qui, en conscience, ont choisi un opérateur vert, ont choisi un opérateur alternatif, se sont retrouvés contraints de partir vers des opérateurs qui sont parmi les plus durs et les moins écologiques qui soit à des tarifs fracassés vers le haut parce que, malheureusement, la réalité du marché fait qu'aujourd'hui on ne trouve pas ce que vous prétendez pouvoir trouver. Il y a donc à un moment un principe de réalité qu'il faut regarder. Nous n'avons aucune leçon à recevoir sur l'engagement de la Ville sur la durabilité de son énergie, sur l'éclairage public, sur le marché global de performance énergétique. Nous n'avons aucune leçon à recevoir mais surtout ne fardez pas votre intervention d'un habillage très théorique qui n'existe que dans les livres mais qui ne correspond pas à la réalité vécue à la fois par les collectivités et par les individus qui sont sur cet engagement citoyen.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui je vais vous redonner la parole mais je la redonnerai une nouvelle fois à Sylvain et puis, nous arrêterons. Nous sommes bien d'accord ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je pense que vous prêtez une intention à mon intervention qui est fautive étant donné, comme vous l'avez relevé vous-même, que nous allons voter cette délibération. Simplement, il y a une réalité qui est que TotalEnergies n'est absolument pas un fournisseur vertueux. Encore une fois, j'ai fait la distinction entre TotalEnergies et ENGIE car ENGIE est labellisé au niveau 1. Ce n'est pas encore la panacée ; nous sommes bien d'accord. C'est simplement pour montrer qu'il y a aussi entre l'extrême vertu et TotalEnergies qui investit énormément dans les énergies fossiles une échelle. C'est tout ce que je dis. Et je ne farde rien, étant donné que ce que nous suggérons c'est qu'à l'issue du marché il y ait quelque chose d'autre qui soit conclu.

Et puis, le parallèle avec le compteur Linky, j'avoue que je ne le comprends pas très bien mais je vous en laisse la responsabilité.

Gérard CAUDRON, Maire

Sylvain.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Le parallèle est très simple : il est que sur cette question des fournitures d'énergie, même lorsque l'on est sur des opérateurs historiques, la confiance, malheureusement et nous l'avons vu tout à l'heure avec La Poste, dans un service public et dans une certaine moralité n'est pas toujours de mise. Vous regrettez que l'on aille sur Total. Nous n'allons pas défendre Total ici, mais je rappelle que nous n'avons pas contractualisé avec Total mais avec INEO. Dans les marchés, quand vous avez des clauses qui permettent de la sous-traitance, vous ne les maîtrisez pas. C'est pour cela que lorsque nous avons lancé notre marché en propre de fourniture d'électricité – pas celui qui est adossé à l'éclairage public mais celui qui alimente la ville en électricité –, nous avons mis un cahier des charges qui nous permettaient d'aller chercher l'électricité la plus vertueuse possible et que nous avons regardé ce qui était possible de faire. Nous avons souscrit une offre qui nous livrait de l'énergie verte mais là où je réagis, c'est que je ne peux pas vous laisser dire qu'il serait bien que la Ville s'intéresse un peu à cela car c'est ce que nous faisons depuis des années. Aujourd'hui, vous avez un produit effectivement labellisé Total dans une sous-traitance d'une compagnie avec laquelle nous avons contractualisé. C'est malheureusement la vraie vie à laquelle nous sommes confrontés et nous ne pouvons pas maîtriser cela. Je rappelle que la formation politique à laquelle vous appartenez a voté toutes ces déréglementations du marché national au niveau européen. L'ouverture à la concurrence, Europe écologie a accompagné tout cela malheureusement.

Gérard CAUDRON, Maire

On pourra continuer le débat. Je dirais que ce qu'il faut aussi introduire, c'est la notion de calendrier ainsi que les incertitudes de l'avenir. Je crains que dans l'année 2023 et surtout 2024, nous soyons confrontés à des discussions, des enjeux et à des sommes budgétaires. Nous aurons l'occasion d'en parler au moment de l'élaboration du prochain budget et même du débat d'orientation budgétaire. Je suis d'une inquiétude qui n'a pour équivalent qu'une incertitude sur les chiffres que l'on nous annonce.

Il est vrai que lorsque l'on parle de TotalEnergies, on a l'exemple type d'entreprises qui s'en mettent plein les poches grâce à la guerre, grâce à la crise. Je peux le comprendre. Tout à l'heure, on disait que c'est l'Ukraine qui est à l'origine de la catastrophe mondiale dans laquelle nous sommes. C'est tout de même donner beaucoup d'importance à un pays de 40 millions d'habitants pour une planète de 8 milliards d'habitants. C'est l'ensemble du système qui y conduit. Regardez l'inflation dans les magasins d'alimentation et essayez de voir un petit peu les produits dont les augmentations de 10, 20 ou 30 % en sont la conséquence, y compris des sanctions et de la guerre de la Russie en Ukraine. C'est le système plus général. J'en arrive presque, en arrivant à la fin de ma vie, à redevenir le marxiste que j'étais dans le début de ma vie. Rassurez-vous, je n'en suis pas là parce que lorsque l'on sait ce que ceux qui se sont référés au marxisme ont fait dans le monde et en URSS, on oublie très vite le premier point de mon intervention. Ce qui reste vrai, c'est que c'est une organisation générale qui est un peu à l'origine de tout cela. Comme nous sommes en bout de course, nous sommes souvent interpellés ou même nous nous interpellons nous-mêmes pour savoir si nous faisons bien. Il est sûr qu'à Villeneuve d'Ascq, depuis des années et des années, pour ce qui est des consommations d'énergie et d'électricité, nous avons fait – et même à l'époque avant mon retour en 2008 avec les contrats passés par Jean-Michel STIEVENARD et sa majorité – des choses qui étaient extrêmement performantes. Cela nous a permis de limiter un peu la casse. Mais là, nous sortons du cadre.

Quant au compteur Linky, je vous l'ai dit et vous le redis : ce qui m'inquiète le plus c'est cette capacité à rentrer chez nous et à organiser notre vie individuelle puisque l'on nous dit que l'on pourrait même réduire nos consommations et surveiller heure par heure si l'on respecte bien les limitations qui sont imposées par différentes autorités. Il s'agit cependant d'un autre débat que nous aurons sur le téléphone et à chaque fois que nous parlerons des technologies nouvelles.

Je mets cette délibération aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vous remercie de cette unanimité si bien explicitée.

XI. APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Gérard CAUDRON, Maire

J'en arrive au point 11 pour lequel, me dit-on à l'instant, il y a une demande de Mme BARISEAU de reporter cette délibération. Vous pouvez l'expliquer ?

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Oui. Je vous ai fait un mail, M. le Maire, ainsi qu'aux présidents de groupes. En fait, j'ai des propositions à faire mais cela nécessite un peu de temps pour les présenter et sans doute une analyse des services ; j'en ai tout à fait conscience. J'ai donc fait deux propositions : ou un report le temps de faire un groupe de travail ou éventuellement que nous actions une clause de revoyure à échéance de trois mois pour ne pas bloquer les choses. Il s'agit des deux propositions que j'ai faites dans mon mail de mardi.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

C'est ce que nous allons faire car nous sommes obligés de l'adopter dans la mesure où vous savez que nous avons choisi de faire la mise en œuvre de la M57, qui remplace la M14, avec un an d'avance par rapport à l'échéance finale. Elle rentre en vigueur au 1^{er} janvier. Il faut donc que nous ayons ce règlement. En revanche, je vous propose que vous nous adressiez les évolutions. Il n'y a pas de souci, s'il y a lieu à un moment de retoucher le règlement, on le modifiera simplement par délibération.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

Je n'ai pas voulu déposer d'amendements car cela nécessite un petit temps technique. Moi je veux bien partager, y compris avec les présidents de groupes, les trois ou quatre propositions que je fais mais il serait bien qu'à un moment donné, nous nous réunissions car cela est technique. Si vous prenez l'engagement de dire oui on se réunira et oui on peut intégrer une clause de revoyure, dans ce cas-là, je vote la délibération.

Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire

Nous faisons comme cela.

Florence BARISEAU, groupe Naturellement Villeneuve d'Ascq

OK.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XII. TROISIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2022

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

M. le Maire, chers collègues, la première délibération concerne un dispositif mis en place par l'USEP (l'Union sportive d'enseignement du premier degré) qui propose des actions en temps scolaire et hors temps scolaire pour des rencontres sportives. Nous vous proposons d'aider les écoles qui sont situées en quartiers classés réseau d'éducation prioritaire ou en quartiers politique de la ville ou situés tout au moins en zone sensible en prenant en charge l'adhésion qui se monte à 22 € par école et la cotisation par enfant qui est de 2,73 € par élève. Ainsi, ont demandé à participer aux différentes actions les écoles Taine élémentaire, Rameau élémentaire, Bossuet élémentaire, Verlaine primaire, Jules-Verne maternelle, Boris-Vian élémentaire, Joséphine-Baker élémentaire, Mermoz élémentaire. Vous avez les différentes sommes indiquées à côté du nom des écoles pour un montant total de 2 118,08 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des interventions, des questions ? Qui l'adopte le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XIII. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Il s'agit d'une demande de l'école Pierre-et-Marie-Curie pour deux classes de CE1 et CM1 pour 47 élèves pour un séjour organisé par la Ligue de l'enseignement au centre Marceau à Batz-sur-Mer en Loire-Atlantique. Il s'agit d'un séjour autour de la mer et de son écosystème de cinq jours. Je rappelle toujours comment se déposent les projets de financement. Dans un premier temps, est déposé un projet pédagogique au niveau de l'Éducation nationale. Celui-ci doit recevoir l'accord de l'Éducation nationale. Ce projet doit toucher tous les élèves de la classe. Il doit être travaillé durant plusieurs semaines parfois jusqu'à un an. Une fois le projet accepté, l'école va chercher à le financer et demande un financement à la municipalité de 5 000 €. Il s'agit du financement habituellement demandé. Je vous propose donc d'accorder une subvention de 5 000 € pour pouvoir monter ce projet.

Gérard CAUDRON, Maire

Des questions ? Pas de question. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous

remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Tu n'en as pas oublié une, M. le Maire ? APE Taine, foyer socio-éducatif.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne l'ai pas. Personne ne l'a dans l'ordre du jour. De quoi s'agit-il ?

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

M. le Maire, nous avons fait une proposition de fusion des deux délibérations et effectivement, dans la première, il y avait les associations de parents d'élèves et le foyer socio-éducatif. Il s'agit de délibérations habituelles.

Gérard CAUDRON, Maire

Donc, nous l'avons votée ?

Françoise MARTIN, Adjointe au Maire

Oui, nous l'avons votée.

XIV. CREATION D'UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SANTE MENTALE AVEC LES COMMUNES DE VILLENEUVE D'ASCQ, D'ANSTAINING, BAISIEUX, CHERENG, FOREST-SUR-MARQUE, GRUSON, TRESSIN ET WILLEMS, ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION LILLOISE

Gérard CAUDRON, Maire

Valérie QUESNE : création d'un conseil intercommunal de santé mentale (CISM) avec les communes de Villeneuve d'Ascq, Baisieux, Chérens, Forest-sur-Marque, Gruson, Tressin, Willems et l'établissement public de santé mentale de l'Agglomération lilloise. Valérie, tu as la parole pour nous expliquer tout cela.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Merci M. le Maire. Vous avez oublié la commune d'Anstaing. À l'heure où nous avons à voter cette délibération, quelques communes désignées l'ont déjà passée en conseil municipal et elle a reçu un avis favorable des assemblées délibérantes. Si je reviens un peu en arrière, comme nous le savons, la santé mentale des Français depuis plusieurs années est tout de même assez alarmante. Nous savons que les Français sont les plus gros consommateurs de psychotropes et les tentatives de suicide ou les suicides accomplis sont en constante augmentation. Il y a eu aussi le bouleversement

de la vie quotidienne avec la pandémie et son confinement en 2020 puis les autres crises qui se sont succédé. Je ne reviendrai pas sur le conflit européen, la crise énergétique, économique, le dérèglement climatique qui créent un climat plutôt anxiogène et qui mettent en lumière la souffrance psychique.

Aujourd'hui, selon les derniers recensements, un Français sur quatre dit avoir des pensées suicidaires. Il s'agit d'un état des lieux qui s'aggrave. Nous sommes en situation de crise et les besoins sont croissants dans ce domaine. En même temps, il y a aussi un manque croissant de ressources pour y faire face. Les dernières assises de la santé mentale en 2021 ont bien démontré qu'il fallait changer de paradigme sur la psychiatrie et repenser sa pratique en l'intégrant dans une démarche de santé publique et en déconnectant uniquement le soin pour avoir une prise en charge plus globale de la personne avec une vision un peu plus positive dans une approche adaptée à l'échelle d'un territoire au plus près des citoyens – au dernier kilomètre, comme on dit – et en renforçant la coordination des différentes politiques publiques et la coopération des différents acteurs des territoires que ce soit du monde médical, du médico-social mais aussi des autres acteurs présents dans la cité tout en prenant en compte tous les déterminants sociaux, environnementaux, en améliorant la prévention, le repérage et la prise en charge de la santé mentale avec, dans le cadre du projet territoire santé, deux publics ciblés : les jeunes et les aînés.

C'est donc cette échelle municipale qui apparaît comme un niveau pertinent et plus accessible pour les citoyens. Aujourd'hui, notre volonté est de créer un conseil intercommunal. Vous avez la convention qui va nous lier avec les communes et l'EPSM (Établissement public de santé mentale) mais aussi avec un représentant de l'État puisque l'un de nos principaux financeurs sera l'ARS.(Agence régionale de santé) Celle-ci pourra subventionner le coordinateur de santé mentale à hauteur de 25 000 €. En moyenne, s'il s'agit d'attachés, donc des budgets à 40 000 voire 50 000 €. 50 % seront donc à la charge des sept communes désignées. Vous avez la composition dans la délibération et la convention. Il s'agit de représentants des services de l'État, des ARS, de la préfecture, de l'Éducation nationale, des soignants, des médicaux, des psychiatres, des infirmiers du privé ou du public, des professionnels travaillant aussi dans les services municipaux – cela peut être le CCAS, des maisons de quartier, des centres sociaux – mais aussi des représentants d'associations, de l'ordre public (police municipale, pompiers, bailleurs) et bien sûr un coordinateur. Toutes ces personnes seront réparties en différents collèges : collège des municipalités, collège santé, collège partenaires. Je vous laisse découvrir la liste. Il y aura aussi des membres invités qui vont nous permettre d'élargir à des citoyens des thématiques un peu précises lors des assemblées plénières.

Le champ d'intervention : il s'agit d'une logique de territoire intersectorielle. La psychiatrie, c'est aussi un découpage très incohérent. Je le sais pour avoir rencontré le directeur de pôle qui dit lui-même qu'il n'en a toujours pas compris le sens. Il y aura une intervention entre la psychiatrie infanto-juvénile, la psychiatrie générale qui va toucher les communes citées. Nous allons nous interfacer aussi avec la commission de santé mentale des étudiants, la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) de la Marque, le CHU, l'hôpital Victor-Provo, le groupement des hôpitaux de

l'Institut catholique de Lille et bien évidemment le projet territorial de santé mentale. Nous sommes vraiment sur un champ large, un partenariat très élargi que nous souhaitons formaliser et consolider.

Les principales missions sont détaillées sous forme de commissions, de groupes de travail. Il y a tout d'abord une mission d'intervention avec un diagnostic pour déterminer les besoins de la population et connaître les ressources locales en matière de santé mentale et identifier les personnes-ressources. Une partie du diagnostic a été faite et présentée il y a quelques mois. Le CISM aura des missions d'amélioration de la prévention et de l'accès aux soins avec du repérage précoce des situations détectées avec des partenaires identifiés et présents sur le territoire pour permettre de faciliter une prise en charge précoce (CMP - Centre médico-psychologique -, CCAS), repérer quand il y a des désinsertions sociales pour trouver le bon interlocuteur. La santé mentale, ce sont aussi des missions d'inclusion sociale, de lutte contre l'exclusion en facilitant notamment l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'insertion professionnelle et la formation, en aidant à rompre l'isolement des personnes en favorisant, par exemple, les activités culturelles et de loisirs. Qui dit inclusion sociale dit aussi un élargissement des partenaires au niveau des bailleurs mais aussi au niveau des citoyens avec des missions d'information et d'éducation en santé mentale en apportant à la population générale des connaissances minimales sur les signes de la souffrance psychique mais aussi en présentant les structures existantes sur le territoire.

Aujourd'hui, nous sommes en train de sensibiliser et former nos agents municipaux ainsi que certaines structures sur le repérage et la façon de gérer l'urgence mentale, c'est-à-dire grosso modo la prévention au suicide.

Voilà en quelques mots ce qu'est le CISM. Il est donc demandé d'approuver la création d'un conseil intercommunal en santé mentale. Je précise que l'ARS a été plutôt favorable et de ce fait a accepté sans hésitation de nous accompagner financièrement parce qu'il est intercommunal. Il est donc demandé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec les communes de Anstaing, Baisieux, Chérengh, Forest-sur-Marque, Gruson, Tressin et Willems et l'EPSM de l'agglomération lilloise et d'autoriser M. le Maire de Villeneuve d'Ascq à signer la convention de financement avec l'ARS et tous les documents qui vont intervenir dans ce cadre. La signature officielle se fera à la mi-janvier en salle du conseil. Vous êtes bien évidemment invités à venir si vous le souhaitez. Merci de votre attention.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci Valérie. Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Pas de question. Pas d'observation. Nous pouvons donc voter. Qui l'adopte le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit d'un travail en profondeur et qui montre, en plus du dossier proprement dit, tout

d'abord une prise de conscience de l'évolution de la santé mentale, comme tu l'as bien souligné. Nous sommes loin du temps où on parlait des fous enfermés à Bailleul ou Armentières ou ailleurs. J'ai connu cette période non pas comme pensionnaire mais comme président du conseil d'administration de Bailleul. C'était impressionnant à voir et cela ne remonte tout de même pas à si loin que cela. Cela remonte aux années 85–90. C'est suite à cela que l'on a créé Jean-Varlet, une clinique à dimension humaine qui a fermé sans nous le dire alors que c'est la Ville qui leur avait revendu au prix où nous l'avions achetée une propriété que nous avions préemptée pour éviter qu'il n'arrive rue Jean-Jaurès davantage d'immeubles dans la direction de Roubaix. Nous aurons l'occasion d'en reparler sans doute mais il y a des projets pour qu'ils se réinstallent à Villeneuve-d'Ascq mais dans des conditions un peu différentes en termes de consultation, de soins de jour ou de soins plus permanents. C'est dans l'esprit de cette délibération puisque cela montre qu'il y a une volonté commune de l'administration, du monde médical et des personnels et des citoyens concernés de regarder la maladie mentale, si on peut l'appeler comme cela, ou les désordres qu'une société en crise ne peut que multiplier que ce soit pour des raisons pandémiques, guerrières ou autres.

Je fais voter cette délibération. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Les petites communes qui sont autour ont vraiment accepté. C'est également un symbole du rôle que joue aujourd'hui Villeneuve d'Ascq. On ne craint plus d'être digéré par Villeneuve d'Ascq et on considère que les partenariats sont intéressants avec nous.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Ils ne sont pas là mais je voudrais féliciter la qualité du travail et la pugnacité du service promotion de la santé. Ils sont quasiment allés démarcher les Maires en compagnie de l'EPSM pour leur présenter et les inviter à nous rejoindre dans cette instance. Il s'agit vraiment d'un travail de fourmi et ils le font de façon très méthodique et rigoureuse.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous avons même réussi à convaincre le Maire de Willems alors qu'il était très colère contre nous.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Vous avez évoqué une date de signature en mairie. Est-ce que vous l'avez ?

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Non. Il s'agit d'une date officielle pour la contractualisation avec l'ARS et les différentes communes. Là, chacun va délibérer dans son coin. Après il faudra tout de même faire

un document unique. Je n'ai pas la date exacte. Ce sera mi-janvier.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous rassemblerons les élus ici même.

Valérie QUESNE, Adjointe au Maire

Il faut mettre tout le monde d'accord sur une date qui convient à tous. Ce sera aux alentours de mi-janvier.

Gérard CAUDRON, Maire

Très bien. Merci.

XV. HUITIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – BOURSES AUX JEUNES, ADULT'SPORT ET AIDE A L'EMPLOI SPORTIF

Faris OUKAID, Adjoint au Maire

Après nous être retrouvés il y a une semaine à l'espace Michel-Pollet où certains d'entre nous ont pu participer aux récompenses du sport et ont pu constater la richesse des talents de nos sportifs et l'investissement de nombreux bénévoles, cette délibération vient confirmer que cette richesse et cet investissement résultent surtout d'une politique sportive portée par notre majorité qui s'exprime ici par une délibération qui vient en aide aux clubs sportifs avec trois dispositifs. Le premier est l'aide à l'emploi sportif : il s'agit d'un dispositif qui permet d'exonérer une partie des charges patronales destinées aux clubs qui ont des salariés au sein de leur association. Vous avez la liste des clubs pour un montant d'un peu plus de 33 000 €. Ensuite, il y a deux dispositifs que vous connaissez bien : la bourse aux jeunes qui permet de prendre en charge une partie de la cotisation pour les familles les plus modestes. Cela concerne 69 familles pour un montant de 2 150 €. Le même dispositif est étendu en direction des adultes pour un montant de 130 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVI. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DU NORD POUR L'ACTION CLAS (CONTRAT LOCAL

D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE) 2022/2023

Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de l'accompagnement scolaire qui est mis en place aujourd'hui à la Maison de quartier des Genêts. Cela couvre les enfants aussi bien en école élémentaire que dans le secondaire. Pour les écoles du secondaire il y a 140 jeunes inscrits et pour les primaires, 142. Depuis cette année, au niveau des primaires, l'accueil se fait à deux endroits : la Maison de quartier des Genêts et au niveau du quartier Rameau à la Maison des jeunes des Musiciens. Il s'agissait d'un objectif d'intervenir sur ce territoire plus près de la Poste pour être encore plus proche des familles qui habitent le quartier des Musiciens. Ensuite, je peux dire que dans les deux cas, il y a des bénévoles : pour les primaires, il y en a neuf et sept pour les secondaires. Il s'agit à chaque fois d'enseignants à la retraite dans le quartier. Il y a bien sûr des actions culturelles puisque l'objectif n'est pas de faire de l'aide aux devoirs mais un projet enfant-parent. Des actions culturelles sont donc mises en place avec les deux niveaux d'enfants. Il y a des visites de l'Atelier 2, du LaM, des marionnettes, du théâtre d'improvisation qui a, à chaque fois, un beau résultat en fin d'année, du musée de la Piscine. Il y a différentes activités culturelles qui sont mises en place avec ces enfants et les parents. Merci.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Je la mets aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XVII.AVIS SUR LES DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDEES AUX COMMERCES DE DETAIL PAR LE MAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 EN VERTU DE L'ARTICLE L3132-26 DU CODE DU TRAVAIL

Gérard CAUDRON, Maire

Lionel BAPTISTE n'est pas là, est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui rapporte cette délibération ? Je dois m'y coller ?

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire (hors micro)

C'est comme tous les ans.

Gérard CAUDRON, Maire

Oui, je sais que c'est comme tous les ans mais il faut tout de même bien qu'il y ait un

rapporteur, sinon on peut supprimer les Conseils municipaux.

Il s'agit d'une délibération qui nous dit que pour les commerces de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, des dérogations collectives exceptionnelles au repos dominical, par branche d'activité ou toutes branches confondues, peuvent être accordées par le Maire à hauteur de 12 dimanches par an, en vertu de l'article L 3132-26 du Code du travail.

L'arrêté du Maire est pris après avis :

- des organisations d'employeurs et syndicales ;
- du Conseil municipal qui doit rendre un avis simple ;
- de l'organe délibérant de l'Établissement public de coopération intercommunale en l'occurrence la MEL qui agit et fait en sorte que les communes à de rares exceptions font les mêmes choix de dates d'ouverture. Il y a toujours quelques réticents de toutes sensibilités, d'ailleurs.

Les commerces de détail alimentaires, dont la surface de vente est supérieure à 400 m², ouverts les jours fériés mentionnés sont contraints de déduire des dimanches désignés par le Maire leurs jours fériés travaillés, dans la limite de trois par an.

Par délibération, la Métropole européenne de Lille a décidé de conserver un objectif d'harmonisation au niveau de la métropole de l'ouverture des commerces de détail le dimanche et de revenir au cadre métropolitain applicable avant la crise du Covid. Pendant et après la crise, il y avait eu des adaptations et des augmentations pour rattraper, si possible, le manque à gagner en termes d'activité de ces entreprises de petite ou de moyenne taille agissant dans ce domaine dans la MEL. Nous sommes donc revenus à l'ancien système d'un commun accord, je crois, entre toutes les communes concernées et nous vous listons les différentes données de dates pour les concessionnaires automobiles, les commerces de détail alimentaire, articles de sport et commerces de détail autres que ceux relevant des tranches d'activités précédentes. Il s'agit d'un travail qui a été fait à la MEL sur lequel notre avis est sollicité qui, sur le principe, considérant que la crise Covid étant terminée – je n'en suis pas si sûr mais disons qu'elle n'est plus vécue de la même manière –, cela ne justifiait pas une augmentation de ces dérogations qui sont tout de même à la fois perturbantes pour ne pas dire pire ou plus pour les salariés et qui sont à l'image d'une société dont on peut penser, croire, que les jours fériés sont faits pour d'autres choses que pour aller faire ses courses. Nous sommes donc revenus à la situation d'auparavant. D'ailleurs, le monde commercial n'a pas trop insisté car lorsque l'on n'a pas beaucoup de sous, que l'on fait ses courses le dimanche ou en semaine, cela ne fait pas plus de chiffre d'affaires. Il faut dire les choses. Quand on voit comment évolue le reste à vivre des citoyens au regard des augmentations des prix de tous les commerces, on se rend compte qu'ils pourraient même réduire leurs jours d'ouverture et certains n'en sont pas loin. D'ailleurs, dans les débats sur les économies d'énergie, il y a eu des fermetures plus tôt, y compris des centres commerciaux, et cela ne provoque pas de réaction ou de violence car on ne peut pas acheter plus que ce que l'on a comme argent.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des remarques, des interventions ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Simplement pour indiquer la raison pour laquelle nous voterons contre. C'est ce que vous avez présenté en particulier pour une partie des domaines dans lesquels s'appliquent ces autorisations comme les concessionnaires automobiles notamment. Nous n'allons pas voter contre la réduction mais contre l'autorisation. L'intention de notre vote est donc de s'opposer à l'ouverture des dimanches, notamment des concessionnaires automobiles.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est votre droit. À titre personnel, cela ne me gêne pas. J'ai toujours eu horreur d'acheter une automobile et même un grand mal, alors que je devrais changer la mienne, à aller dans des concessions. Pour autant, lorsque des familles choisissent une voiture, c'est tout de même le moment le plus facile pour qu'elles y aillent ensemble. Il y a tout de même quelque chose. C'est tout. Je prends note. J'enregistre. Mais, vous votez le reste, si j'ai bien compris ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Non, c'est sur l'ensemble.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous votez contre. Faites tout de même attention car vous allez vous fâcher avec une partie de vos électeurs. Je vous suggère d'aller voir qui va faire ses courses le dimanche matin ou même l'après-midi. Ce n'est pas la première fortune mondiale qui fait ses courses à Auchan ni à Cora durant ces journées. C'est tout. Encore une fois, la révolution ne commence pas là.

Je mets la délibération aux voix. Qui vote contre le manifeste en levant la main. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

La délibération est adoptée à la majorité (vote contre du groupe ACCES).

Gérard CAUDRON, Maire

Il n'y a plus rien d'autre pour Lionel BAPTISTE. Il est retenu pour des raisons professionnelles. Ce n'est pas qu'il boude mais il est pris ailleurs. C'est une chose que je répète souvent : autant il y a des excuses qui parfois me gênent – il faut dire les choses comme c'est ; ce soir, j'aurais pu m'excuser pour des raisons de santé mais je ne l'ai pas fait – mais si on veut avoir un Conseil municipal représentatif de la population, il faut tenir compte qu'il y a aussi des plus jeunes et des gens qui travaillent et que ce n'est pas si simple. Par exemple, notre DGS est aussi dans une opération professionnelle ce soir et c'est la raison pour laquelle Jean-Baptiste LEGRAND le remplace avec beaucoup de brio. Nous avons le même problème avec les

commissions paritaires. Il faut les faire en journée. Cela veut dire que tous les gens qui travaillent ne peuvent pas en être membres ; et il y en a et ça dure toute l'après-midi. C'est sur le temps de travail des salariés. Il n'y a rien de choquant à cela mais pour les élus, c'est tout de même un problème. Il faudrait peut-être dans le statut des élus autoriser, ce qui n'est pas le cas, des journées non seulement libérées sur les congés mais aussi payées. Dans d'autres corps, cela se fait. De plus, ce qui me choque c'est que dans certaines communes, cela se fait quand cela arrange politiquement ceux qui le décident et dans d'autres, cela ne se fait pas. Nos élus, quand ils doivent venir pendant la journée, ils prennent sur leurs congés sauf si dans leur entreprise, on a intérêt à avoir un élu complaisant ; pour dire les choses un peu sèchement.

XVIII. CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ECLAIRAGE DES VOIES PRIVEES OUVERTES AU PUBLIC

André LAURENT, Adjoint au Maire

Il s'agit essentiellement des quartiers de Brigode qui sont concernés par ce type de convention. Il faut savoir que la Mairie peut éclairer des quartiers privés à condition bien évidemment que la circulation soit possible dans ceux-ci – ce qui est le cas pour les quartiers Brigode à Villeneuve d'Ascq – et pour éviter aussi que ces voies privées deviennent interdites à toute personne étrangère au quartier. Dans l'intérêt général, la commune peut contribuer aux frais de gestion de l'entretien et de l'éclairage entre autres de ces quartiers. C'est bien dans ce cadre-là qu'une convention est souhaitée entre la Ville et les associations syndicales libres qui gèrent ces quartiers.

Nous avons donc commencé ces discussions avec les différents quartiers en présentant leur topologie qui fait que beaucoup d'entre eux sont très arborés. Cela est très bien mais l'inconvénient c'est que les câbles d'alimentation des candélabres devraient passer là où sont implantés les arbres. Cela fait que nous proposons d'éclairer ces quartiers par des candélabres alimentés par cellules ou panneaux photovoltaïques. Cela est plus ou moins accepté par les bureaux des ASL (Associations syndicales libres). Nous sommes encore dans le cadre de la discussion pour certains quartiers concernés par cet éclairage et par la modification et le remplacement de ces candélabres. Il faut savoir aussi que certains d'entre eux sont actuellement tellement vétustes qu'ils tombent. Il y a donc un risque qu'ils tombent sur un véhicule ou sur des personnes.

Voilà le cadre de cette convention. Nous espérons aboutir après ces discussions à un accord des différents bureaux des ASL sur la proposition que nous avons présentée.

Gérard CAUDRON, Maire

Merci. Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ou des interventions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Qui le vote ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Il s'agit de discussions pas toujours faciles. Il ne faut jamais oublier qu'une voie même privée ne peut pas être interdite à la circulation. On peut, comme dans certains endroits que je ne citerai pas, mettre des barrières ou des buttes de terre et ne pas trop le remarquer. Mais nous, nous ne sommes pas comme cela et nos citoyens non plus y compris dans les quartiers concernés. Ce n'est pas du tout l'état d'esprit de la majorité des citoyens. La délibération est donc votée.

XIX. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Gérard CAUDRON, Maire**

Jean-Michel MOLLE est absent pour des raisons de santé, je crois. Il s'agit du fameux tableau des effectifs. J'ai déjà expliqué la procédure : nous créons des postes pour pouvoir les pourvoir et ensuite nous supprimons ceux qu'ils ont remplacés. On vient de me passer une petite note informative qui est intéressante. Il y a 85 créations faisant suite aux avancements et promotions suite à la dernière commission paritaire. Il y a une création pour le Musée des Moulins que la Ville a repris, quatre créations pour les nouveaux groupes scolaires. Il se trouve, que ce soit pour le groupe scolaire Joséphine-Baker ou le nouveau groupe scolaire Jean-Jaurès, qu'il y a des surfaces plus importantes que dans les anciens groupes. Pour assurer l'entretien, il faudra donc recruter. J'en profite tout de même pour le dire et le confirmer : Joséphine-Baker, oui puisqu'ils y sont mais Jean-Jaurès, non pas pour l'instant car j'ai eu le bonheur d'apprendre il y a quelques jours qu'après avoir repoussé pour cause de retard de travaux et de travaux d'environnement dans le quartier de la Maillerie, l'ouverture qui devait avoir lieu en septembre a été reportée aux vacances d'automne et comme cela n'a pas pu se faire non plus, nous l'avons reportée au 2 janvier et comme ils ne sont toujours pas en état de nous livrer un groupe scolaire parfaitement adapté à son ouverture y compris en termes de sécurisation et d'accès, cela est reporté à nouveau, vraisemblablement au mois de septembre. Après que Françoise MARTIN a discuté avec les personnels de l'école, ils préfèrent faire le déménagement au début d'année. Nous pourrions sûrement l'ouvrir au mois de mai-juin mais cela ne serait pas très raisonnable. Il vaut mieux attendre. Une question va se poser. Comme je vous le disais, je suis toujours le dernier informé de tout. J'avais annoncé pompeusement à l'amicale laïque dernièrement qu'au mois de juin, nous ferions l'inauguration dans le cadre d'une grande fête d'école un peu rétro avec l'histoire du quartier. Il faudra reporter cela au mois de septembre. Je le regrette un peu. Il y aura une fête d'école classique au mois de juin dans l'ancien groupe. Peut-être que nous pourrions faire une manifestation de clôture. J'insiste beaucoup pour que nous profitions de l'occasion pour un peu réapprendre à ceux qui l'ont oublié et à ceux qui arrivent en nombre à la Maillerie l'histoire du Breucq. Celui-ci n'est pas qu'un appendice de la ville puisqu'il a une histoire importante. D'ailleurs, quasiment tous les Maires, à part Jean-Michel STIEVENARD, en sont issus, au temps de Flers et de Villeneuve d'Ascq, moi-même étant arrivé au Breucq. Il est vrai qu'il y a toute une histoire qui est susceptible d'intéresser de nombreux citoyens.

Il y a également six postes pour des remplacements suite à des changements de service ou de collectivité. Là, c'est quand il y a des embauches sur d'autres postes, il faut des postes pour les remplacer. Il y a quatre postes pour des remplacements suite à des départs en retraite. Je rappelle que nous ouvrons plus de postes que d'agents qui seront recrutés car pour faire le recrutement, il faut que le poste existe. Si on se contentait d'un seul ou du précédent, on ne pourrait pas recruter qui nous voulons. C'est pour cette raison que nous avons cette mécanique qui vous est expliquée à chaque occasion.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui l'adopte le manifeste en levant la main.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XX. AUTORISATION DE RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE SUR DES EMPLOIS PERMANENTS

Gérard CAUDRON, Maire

Cela vous a été expliqué en commission plénière. Il s'agit là de postes pour lesquels nous ne trouvons pas dans le statutaire. Il y a deux postes qui sont concernés : un de responsable technique pour les moulins et un éducateur sportif des activités terrestres. Cela veut dire quoi éducateur sportif des activités terrestres ?

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Ce sont ceux qui ne nagent pas. Il s'agit des éducateurs territoriaux qui enseignent le sport dans nos écoles élémentaires ou un maître-nageur qui n'est pas titulaire du concours et pour lequel nous demandons une dérogation car l'intervention en milieu scolaire est assujettie à la réussite au concours.

Gérard CAUDRON, Maire

Je ne comprends pas. Nous en avons d'autres. Pourquoi ?

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Parce que nous n'avons pas assez de maîtres-nageurs pour assurer l'ouverture et l'enseignement de la natation scolaire.

Gérard CAUDRON, Maire

C'est parce que dans les disponibles statutaires, il y en a moins que de besoin et donc si nous voulons pouvoir assurer le service et la sécurité de nos enfants, il faut faire appel à des contractuels. C'est pour trois ans, c'est cela ?

Farid OUKAID, Adjoint au Maire

Oui.

Gérard CAUDRON, Maire

Cela rentre bien dans le cadre de notre discussion et de notre délibération précédente. Il ne s'agit pas de remettre en cause le statut. Cela n'est pas de notre ordre. Il sera remis en cause, ne vous inquiétez pas, avec les gouvernements qui viennent, mais cela ne vient pas de nous.

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXI. SECONDE AFFECTATION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIAL**Annick VANNESTE, groupe MRC**

Bonsoir à tous. Il s'agit d'une délibération pour l'octroi d'une seconde affectation de subventions pour deux associations – les Restos du cœur et le Secours populaire – pour un montant de 10 000 € chacune afin de leur permettre de faire face à une augmentation importante de bénéficiaires et à une diminution des dons dans une conjoncture inflationniste impactant fortement les besoins de première nécessité.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXII. AFFECTATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION « D'ANATOLE A GUERNOUILLARD OU LA RENAISSANCE D'UN GEANT » AU TITRE DE L'ANNEE 2022**Gérard CAUDRON, Maire**

Dominique FURNE n'est pas là. L'association d'Anatole à Guernouillard ou la renaissance d'un géant est bien connue. C'est elle qui anime beaucoup de nos manifestations en particulier la Saint-Nicolas. Elle a sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € en fin d'exercice en cours. C'est pour refaire son géant ou c'est pour fonctionner ? Il s'agit de la subvention annuelle qu'ils n'avaient pas demandé. Avec la pandémie, on ne savait pas trop quel type d'activité. Il s'agit donc d'une subvention qui est bien à la hauteur de notre image et du fonctionnement d'une grande manifestation qui est d'ailleurs pilotée par l'office de tourisme, ce qui nous renvoie à un débat communautaire un petit peu serré actuellement sur la création légalement décidée par l'État d'un office métropolitain en lieu et place des offices

locaux. Un certain nombre d'offices locaux comme celui de Villeneuve d'Ascq insistent – et c'est moi qui en suis un des porte-paroles – sur la diversité de la Métropole, sur la richesse que représentent nos diversités y compris d'activité touristique dans cette métropole et il n'est pas sûr qu'un Hello Lille bis fasse beaucoup mieux et surtout moins cher qu'un Hello Lille actuel. J'aurais peut-être un jour l'occasion de m'exprimer. Mais, ne dramatisons pas : Damien CASTELAIN l'a bien compris et les décisions que nous serons amenés à prendre certainement au niveau de la MEL devraient prendre en compte cette diversité de la Métropole européenne lilloise par rapport à d'autres comme Grenoble ou Paris ou Lyon qui ont une ville centre écrasante. Nous, il y a 95 communes. Nous avons une diversité qui fait notre richesse.

Voilà pour cette délibération qui a été votée. Non. Décidément ! C'est ça, les bavards ! Ils oublient le début. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gérard CAUDRON, Maire

Je vois que dans les plus jeunes, il y en a qui ont déjà attrapé les mêmes défauts. J'ai vu tout à fait par hasard que Farid OUKAID, lorsqu'il prend la parole, il est aussi long que moi et Sébastien COSTEUR, quand il prend la parole, il est plus long que moi. Il va nous le prouver tout à l'heure.

XXIII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES LOISIRS (ENVIRONNEMENT) AU TITRE DE L'ANNEE 2022 – LES JANTES DU NORD

Nathalie PICQUOT, groupe Génération.s

Je vais faire court. Les Jantes du Nord ont pour objectif de rendre les usagers du vélo autonomes sur les réparations et l'entretien au quotidien de leur deux-roues. Vu le coût de la vie et en particulier celui du pétrole, on se rend compte de toute l'utilité de cette association. Nous les avons vus cette année à notre demande sur les marchés. Ce sont des événements qui ont bien fonctionné puisqu'ils ont atteint un public qu'ils n'atteignaient pas forcément lors d'événements spécifiques tels que la journée de la mobilité. Aujourd'hui, ils ont besoin de s'équiper pour leur site du campus universitaire qui est ouvert à tous et pas uniquement aux étudiants et pour leurs interventions en extérieur comme sur les marchés, par exemple. Comme ils répondent présent lorsqu'on leur demande et si nous voulons pérenniser leur action, nous vous demandons de voter cette subvention d'investissement à hauteur de 3 000 €.

Gérard CAUDRON, Maire

Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des questions ou remarques ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Si vous voulez le manifester en levant la main.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

XXIV. REVISION DU PLAN DES DEPLACEMENTS URBAINS DEvenu PLAN DE MOBILITE A HORIZON 2035 – AVIS DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE D'ASCQ

XXV. CHARTE METROPOLITAINE DE L'ESPACE PUBLIC

Gérard CAUDRON, Maire

Sébastien COSTEUR a deux délibérations : une sur la révision du plan des déplacements urbains (PDU) devenu plan de mobilité à l'horizon 2035. Nous en reparlerons si vous le voulez bien ici même en 2035. Je sais bien qu'il faut faire des prévisions mais la situation est telle que nous ne savons pas si nous allons pouvoir voter notre budget au mois de mars prochain et d'un autre côté, on fait des prévisions pour 2035 sans savoir si l'espèce humaine existera encore à ce moment-là. Cependant, si nous ne le faisons pas, cela veut dire que nous n'avons pas de vision et que nous ne donnons pas politiquement des objectifs à ceux qui, après, dans la technique, font avancer les choses. Je suis donc un petit peu partagé entre les deux : entre le côté un petit peu artificiel et en même temps la nécessité absolue de le faire d'où cette proposition de délibération, les amendements. Sébastien COSTEUR qui les a bien examinés nous dira très précisément ce que nous pouvons retenir. Vas-y Sébastien.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de commencer pour éviter de l'oublier en fin de présentation, je tiens sur ces deux délibérations à remercier les services dans un contexte contraint de charges de travail pour l'accompagnement et la réalisation de la délibération et des supports en lien avec les élus. Je cite tout de même Ariane RENARD, Blandine MÉNAGER, François LACROIX et Bertrand VERDEBOUT. La charte de l'espace public et le plan des déplacements métropolitain seront présentés en un seul exposé car la charte de l'espace public est presque un sous-thème du plan de mobilité.

Un diaporama est projeté.

Pour commencer, je voudrais faire un petit focus. Nous sortons d'un plan de déplacements urbains – le PDU 2010–2020 – qui a pris un peu de retard à cause de la part de pandémie. Celui-ci a un bilan plus que mitigé dans un contexte qui n'était cependant pas celui d'aujourd'hui. Je salue tout de même le changement de méthode pour l'élaboration de ce plan de mobilité métropolitain. À l'époque du PDU, on avait fait un plan avec des pourcentages en termes de déplacements vélos, piétons et autres sans nécessairement mettre en face les moyens et les objectifs de réalisation. À la fin du mandat dernier et au cours de celui-ci, la MEL a élaboré, avec le Vice-Président Sébastien LEPRETRE, un certain nombre d'outils et a mis les moyens en face. Par exemple, le plan vélo : lors de l'élaboration du PDU en 2010, le budget vélo en termes

d'infrastructures était de 7 millions d'euros pour les 95 communes. Sur ce mandat, nous avons tout de même un plan vélo pour les six prochaines années de 100 millions d'euros. Nous ne faisons pas la même chose par rapport aux objectifs. Je cite le plan vélo, le plan voirie, le plan marche, l'électro-mobilité, les révisions du PLU (Plan local d'urbanisme), le PCAET (Plan climat-air-énergie territorial). Il s'agit d'un certain nombre d'outils qui sont en cours et qui permettent de donner le cadre de ce plan de mobilité métropolitain qui est aussi un cadre juridique qui est demandé par l'État.

Sur la diapositive suivante, vous avez un rappel du planning et du calendrier qui amènent à cela. Pour la charte de l'espace public, qui sera votée demain en Conseil métropolitain, et le plan de mobilité, nous sommes dans une période de consultation des communes, de l'État qui a aussi sa compétence en termes de mobilité ainsi que, dans le cadre de l'Eurométropole, de la Belgique et toutes les collectivités qui ont des compétences en termes de mobilité telles que la Région Hauts-de-France sur la partie ferroviaire avec pour objectif le lancement de l'enquête publique au début de l'année 2023 et un vote du plan de mobilité métropolitain au Conseil métropolitain de juin 2023. S'agissant de la charte de l'espace public, un bilan des réalisations du mandat sera réalisé au niveau métropolitain ainsi qu'au niveau communal.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail de l'ensemble du plan de mobilité. Je vais uniquement rappeler ses trois objectifs :

- la partie infrastructures : par exemple, tout ce qui est aménagement de pistes cyclables ou d'infrastructures de transport lourd ;
- la partie des outils : comment on amène le citoyen, l'usager, à prendre d'autres types de déplacements et comment on lui fait prendre connaissance de l'ensemble de ce qui est mis en place ;
- la partie comportementale : comment on va amener le changement de la pratique de la mobilité sur l'ensemble de la métropole mais aussi au-delà avec tout de même un objectif, dans le cadre du PCAET, qui est d'atteindre les - 40 % de gaz à effet de serre qui s'imposent à nous. Je pense également à la zone à faible émission (ZFE) qui est aujourd'hui imposée par l'État pour l'ensemble des collectivités et qui devrait être opérationnelle – j'ai bien retenu ce que l'on a dit samedi – le 31 décembre 2023. 2024. Je n'ai pas bien retenu, alors !

Il y a un axe transversal : satisfaire le besoin de tous aux enjeux du territoire et impulser régulièrement. Un territoire a tendance à évoluer au quotidien et il faut donc perpétuellement faire évoluer les mobilités aux changements de chaque territoire.

Je vous rassure, nous n'allons pas énumérer les 52 actions – nous allons faire court – mais uniquement les cinq principales thématiques :

- le changement des comportements pour agir plus vite et plus fort ;
- un système de transport collectif performant et capacitaire car ce que demandent les citoyens, les usagers, pour pouvoir prendre des transports en commun c'est qu'ils soient rapides et efficaces sinon on reste sur les usages actuels ;

- la rue pour tous, pour tous les usages. C'est ce que nous verrons dans la charte de l'espace public et dans les deux derniers items ;
- la desserte de transport de marchandises : c'est que l'on appelle le dernier kilomètre et que l'on voit aujourd'hui avec les semi-remorques qui parcourent toujours nos villes et nos quartiers ;
- l'évaluation de l'ensemble de ces politiques.

S'agissant du changement des comportements dans le cadre de ce plan de mobilité, il faut tenir compte de chaque territoire. Comme M. le Maire le disait précédemment, nous avons la richesse d'avoir une Métropole avec 95 communes mais qui est disparate entre des parties urbaines et des zones rurales où on ne vit pas de la même manière en fonction de l'endroit où on habite et des contextes territoriaux. Par exemple, les problématiques de mobilités du territoire Est ou des Weppes sont différentes de celles de l'hypercentre de la Métropole.

Le deuxième axe est la partie pendulaire : travailler avec le monde économique. Pour faire évoluer les mobilités, il faut prendre en compte les contraintes des citoyens (les problématiques de desserte de leur lieu de travail ou pour amener les enfants en crèche ou à l'école). Il ne suffit pas de dire qu'il faut changer les comportements, il faut aussi se dire que le monde économique a souvent des horaires fixes et qu'il a du mal à évoluer, ce qui ne permet pas toujours de changer ces modes de déplacement au quotidien. Il faut donc pouvoir accompagner. Les collectivités doivent prendre leur part mais le monde économique et les universités, entre autres, doivent aussi faire évoluer leurs pratiques pour changer un petit peu la donne. Il n'y a rien de simple en la matière. Il faut toujours parler de pragmatisme car si on fait dans la contrainte nous n'accompagnerons jamais les gens aux changements qui sont devant nous.

Le dernier item : penser les mobilités sur les changements du territoire dans le cadre du PLH (Plan local de l'habitat), de l'élaboration du PLU et aussi, en lien avec Vincent BALEDENT lorsque nous rencontrons les promoteurs, en donnant un certain nombre de préconisations à ceux qui viennent nous voir pour des projets immobiliers sur ce que nous souhaitons voir intégrer dans leurs réalisations.

Ce qui est valable pour le territoire métropolitain l'est également pour notre ville. L'objectif de cette présentation de ce soir est de montrer au niveau local ce que nous appliquons déjà. Il ne s'agit pas du grand soir, comme le dit parfois M. le Maire, car nous faisons déjà un certain nombre d'actions depuis des années et plusieurs décennies qui montrent que Villeneuve d'Ascq est un petit peu à part sur ces thématiques. Il convient, bien sûr, de compléter le maillage cyclable car nous devons donner des arguments aux citoyens pour se déplacer autrement. La sécurisation des parcours cyclables, des modes doux – car il n'y a pas que le vélo – est un point essentiel dans la refonte des aménagements de nos villes. Bien sûr, ces aménagements et ces circuits cyclables et pédestres – Villeneuve d'Ascq est une référence en termes de cheminements piétons – doivent pouvoir s'articuler avec une signalétique. Les cheminements doivent être indiqués avec une échelle de temps.

S'agissant de la partie test : au-delà du vélo du particulier qui est pour nous l'axe principal pour faire sortir les outils qu'ont les Villeneuvois chez eux ou du système de

V'Lille qui est assez lourd, assez contraint, des expérimentations ont été menées sur la ville de Roubaix, par exemple, et vont voir un essor sur la métropole. Je pense à l'appel à manifestation sur les vélos et les trottinettes en libre-service sur lequel nous avons candidaté. Nous n'avons pas encore arrêté la jauge entre vélos électriques ou trottinettes avec les réserves que nous pouvons avoir sur ces dernières actuellement.

Concernant la partie transport en commun : sur la métropole, nous en avons un certain nombre avec les lignes historiques (les lignes de métro 1 et 2, le tramway qui va subir une rénovation). Le SDIT (Schéma directeur des infrastructures de transports), auquel nous avons tous collaboré au cours du dernier mandat, va permettre d'ici 2035 une montée en puissance du maillage capacitaire et rapide sur la métropole en termes de tramway et de BHNS (Bus à haut niveau de service). Au niveau de la Ville, nous sommes sur la partie bus à haut niveau de service en site propre sur les lignes I, J et H, ce qui va permettre de desservir des secteurs de la ville et de liaisonner également d'autres territoires de villes voisines qui aujourd'hui en ont bien besoin. On n'est pas obligé de passer par Lille, par l'hypercentre, pour se déplacer d'un point A à un point B car parfois cela met un peu plus de temps par rapport à la concurrence automobile.

Nous aurons l'occasion, dans le cadre de la revoyure de la future délégation de transport, de revoir le plan bus en 2025. Il nous paraît tout de même opportun de dire que le système de bus suburbains, notamment sur le territoire Est qui se rabat sur Villeneuve d'Ascq, est aujourd'hui dépassé. Aujourd'hui, nous devons avoir un système de bus classique, un réseau classique. Le système aujourd'hui qui consiste, dans le suburbain, à faire passer deux ou trois bus à l'heure le matin et le soir, n'est pas cette solution qui permettra de régler l'engorgement.

Lorsque l'on parle de concertation sur le plan de mobilité métropolitain, on parle également de la concertation avec les autres partenaires. Il ne faut jamais oublier le système ferroviaire qui figure déjà dans le SDIT. Là, nous faisons quelques préconisations qui sont indiquées notamment sur nos lignes Lille-Tournai où, depuis quelques années, les fréquences ne sont pas nécessairement à la hauteur. Il y a le contexte actuel mais même avant la Covid, il y avait de quoi faire quelque chose de beaucoup plus ambitieux notamment sur le rabattement du Baisieux jusqu'au Pont-de-Bois avec les aménagements qui ont été faits autour de la station Pont-de-Bois. Il y a également la réouverture d'arrêts tels que la gare d'Annappes où aujourd'hui un certain nombre de demandes – légitimes – nous sont faites d'utiliser cet arrêt-là pour permettre le rabattement vers Lille ou vers le territoire Est de nos concitoyens. La ligne Ascq-Orchies est un sujet d'actualité. Nous restons sur notre ligne qui consiste à dire que sur le territoire Est et au-delà, au niveau de la Pévèle, il nous faut un mode de transport capacitaire et lourd (ferroviaire ou avec les innovations) car si on considère que demain les dessertes se feront simplement par un système de cars ou de bus, on n'a rien compris au plan de mobilité à l'horizon 2035. Là, nous attendons de la Région d'être claire dans ce plan de mobilité métropolitain sur sa part de participation en la matière. Cela n'est malheureusement pas la tendance. Aujourd'hui, sur la Métropole à part des études, ces dernières années, le nombre de réalisations est plus proche de zéro.

Enfin, s'agissant du RER régional, le projet renaît de ses cendres. L'Express Grand

Lille pourra peut-être trouver, avec les annonces gouvernementales, une issue en veillant toutefois que le secteur bien congestionné de la Haute-Borne puisse peut-être être partie prenante en termes de desserte.

Enfin, sur la partie des rabattements automobiles, notre volonté est toujours la réouverture du parking relais du Triolo. Nous avons marqué un peu en boutade le secteur Hôtel-de-Ville en zone de stationnement métro mais les évolutions que nous allons devoir prendre permettront de convaincre la MEL de rouvrir ce parking qui est aujourd'hui fermé alors qu'il a coûté assez cher.

Sur la partie transport de marchandises (le dernier kilomètre) : nous voyons au niveau de la Ville que le secteur de la Pilaterie et de l'ancien site Viapost à l'entrée Sud peuvent permettre d'avoir des dessertes sur la partie livraisons lourdes afin d'assurer le dernier kilomètre en livraison beaucoup plus légère au sein de nos quartiers. Cela est, bien sûr, à concerter avec le monde économique.

Dans la partie suivante, nous faisons la fusion avec la charte de l'espace public. Cette dernière regroupe différents thèmes : la part du piéton, la part des modes doux, des transports en commun mais aussi de la voiture. Dans la mobilité de demain, il y aura toujours un système de véhicules qui évoluera. Aujourd'hui, quand on pense à la voiture électrique, il faut prendre en compte cette petite musique qui fait que lorsque les gens achètent une voiture électrique, ils pensent qu'ils roulent propre, donc qu'ils peuvent rouler dans leur voiture comme avant, ce qui est tout sauf le cas. Il y a également des systèmes à développer en termes de covoiturage et d'autopartage. Par exemple, le système Citiz doit permettre d'avoir des expérimentations autres.

Cette partie, nous permet de montrer tout ce qui se fait à Villeneuve d'Ascq depuis des années. L'objectif de la charte de l'espace public est de rendre les cheminements piétons beaucoup plus confortables et accessibles à tous. À Villeneuve-d'Ascq, nous avons un certain nombre de secteurs qui le sont déjà et d'autres qui sont en cours d'accessibilité en lien avec les conseils de quartier. Les PPI (Plans pluriannuels d'investissement) voirie et cyclable ont été votés en décembre 2021. Aujourd'hui, les projets doivent permettre d'intégrer l'ensemble des nouvelles normes en termes de végétalisation, en sachant que Villeneuve d'Ascq est en la matière à la pointe depuis sa conception, ainsi que d'identifier et sécuriser les abords d'écoles (collèges et lycées). Il s'agit d'un de nos objectifs pour l'année 2023–2024. L'ensemble des abords d'école ont été sécurisés au cours des deux derniers mandats mais il nous faut donner une visibilité en termes de mobilier urbain, d'intégration dans des quartiers pour que le tout-va puisse être sensibilisé sur les abords de nos établissements scolaires. Cent millions d'euros d'investissement pour l'aménagement et le confortement des infrastructures cyclables sont prévus au cours du mandat 2020–2026. À Villeneuve d'Ascq, un certain nombre d'aménagements cyclables ont été réalisés ces dernières années, sont en cours ou à venir. Nous aurons l'occasion de voir cela en début d'année 2023. Il y a notamment de nouvelles normes comme sur la piste cyclable de la rue des Fusillés qui vient d'être réhabilitée. Maintenant, elles ne sont plus vertes mais rouges. Il s'agit de normes en lien avec le réseau cyclable belge.

Sur la partie bas carbone : nous avons indiqué dans la délibération notre volonté, en lien avec la MEL et les services de l'État, d'intensifier la végétalisation sur la RN 227

mais aussi de régler les problématiques de vitesse car la RN 227, au-delà des expérimentations en cours sur les axes limitrophes, est un peu oubliée par les services de l'État, ce qui permet des comportements assez limites voire plus que cela en termes de vitesse. Il y a donc des évolutions qui ont été demandées aux services de l'État par M. le Maire afin de régler ou de faire respecter cette partie qui traverse la ville.

Favoriser une mobilité bas carbone en secteur 30 : il s'agit d'un point qui est en train d'être déployé au niveau de la ville. L'objectif est de trouver sur chaque rue de la ville, dans chaque cœur de quartier, les dispositifs pour rendre la vitesse à 30 km/h la plus efficace, la plus apaisée possible. Si nous mettons des rues en pleine ligne droite à 30 km/h, cela n'a aucune efficacité. Il faut pouvoir le faire en lien avec les conseils de quartier, les citoyens. La ville 30 avec les coussins berlinois, les ralentisseurs et autres, c'était une conception d'avant. Nous en mettons parfois aujourd'hui lorsque nous n'avons pas d'autres solutions mais cela doit être la solution ultime sur cette thématique avec dans les années à venir l'adaptation de certains de nos secteurs à l'arrivée des lignes à haut niveau de service dans le cadre du SDIT ainsi que la mise en conformité et en accessibilité de l'ensemble des arrêts de bus qui sont déjà partie intégrante de nos projets métropolitains et villeneuvois.

Tout cela se fait en concertation. Villeneuve d'Ascq est une des rares Villes à concerter l'ensemble de ses projets de voirie, de sécurisation de voirie et de vitesse avec l'ensemble des conseils de quartier et des riverains concernés. En 2022, ce sont presque 25 réunions publiques qui ont été organisées. Alors que la Métropole demande que nous fassions de la concertation pour les projets de plus de 500 000 €, nous, nous le faisons pour l'ensemble de nos projets.

Enfin, la charte de l'espace public parle également de végétalisation. Comme je l'ai dit précédemment, l'espace public villeneuvois est largement végétalisé. Notre objectif est de continuer à renforcer ces végétalisations. La règle au niveau de la Ville a toujours été, sur un aménagement complètement revu, de ne jamais supprimer d'arbres existants. Nous devons les compléter avec une végétalisation nouvelle en maintenant et en faisant un aménagement avec la végétalisation existante, ce qui sur certains tronçons à réaménager, où il n'y a pas de végétalisation comme la rue des Fusillés, a un coût. Certes, les coûts sont pris à charge par la Métropole à 50 % pour les réseaux car on ne peut pas planter là où il y a des réseaux souterrains (assainissement, gaz, électricité ou éclairage public). Il faut pouvoir adapter les aménagements en fonction des réseaux existants. Nous faisons une préconisation de ne pas contraindre ou de ne pas différer un aménagement parce qu'il faudrait dévoyer les réseaux souterrains, ce qui pourrait prendre parfois un an ou deux ans supplémentaires. Cela peut parfois arranger la Métropole pour lisser certains budgets ou certains projets. Il faut également avoir une carte stratégique de l'espace public des essences d'arbres à planter. Nous souhaitons, au niveau de la Ville, en lien avec Yohan TISON, que cela soit concerté au niveau de la Métropole afin de choisir les essences que nous souhaitons adaptées à l'espace public.

S'agissant des espaces publics nouveaux ou que nous rénovons, notre volonté est de les rendre plus perméable notamment aux eaux pluviales. Aujourd'hui, toutes les eaux pluviales sont directement remises dans les conduits d'assainissement qui viennent

les diluer au lac du Héron ou dans les stations d'épuration. Aujourd'hui, la volonté est de faire une pénétration des eaux pluviales à la parcelle, notamment sur les végétalisations des parkings. Vous avez là deux belles illustrations dont une sur la rue de Fives qui est en train d'être finalisée. Tout en répondant à cette norme, cela donne un autre côté paysager à nos espaces publics. La rue Degas est également prévue en 2022. D'autres suivront en 2023. L'autre illustration, c'est le square Brassens. Lorsque l'on parlait tout à l'heure du renforcement de la végétation existante, sur le square Brassens, c'est une soixantaine d'arbres existants qui ont été maintenus et une centaine d'arbres et arbustes supplémentaires qui ont été plantés.

Si nous voulons demain aller au-delà des chiffres qui peuvent être annoncés dans le plan de mobilité, il nous faut expérimenter au quotidien. Il ne faut pas attendre de grands plans d'études, des grands projets de voirie. Nous devons pouvoir, en lien avec les citoyens, tester au quotidien. Je pense par exemple aux tests qui ont été faits sur les rues Lebas, Faidherbe, la rue du Docteur-Roux. Cela nous permet très rapidement de faire changer un certain nombre de comportements en termes de vitesse, de libérer les trottoirs, de réorganiser le stationnement et cela donne aussi souvent une autre image aux rues que nous avons adaptées. Il faut, bien sûr, faire évoluer la charte de l'espace public en continu. Ce n'est pas parce que nous la votons demain qu'elle ne doit pas évoluer dans le temps. Nous devons pouvoir l'enrichir au fur et à mesure des années. Tout cela devra faire partie d'une évaluation au niveau de la Métropole mais aussi de la Ville en lien, par exemple, avec notre futur conseil écologique local. Il faudra évaluer nos politiques notamment en termes de mobilité et d'aménagement de l'espace public avec des partenaires, le monde scientifique, les conseils de quartier, un certain nombre d'associations. Merci pour votre écoute.

Gérard CAUDRON, Maire

Nous procédons comment ? Il y a deux solutions : soit vous exposez vos amendements soit, puisque nous les avons reçus, tu dis ce que nous proposons d'accepter ou d'ajouter. Je suis ouvert à tout.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je peux peut-être présenter rapidement, peut-être pas amendement par amendement mais au moins...

Gérard CAUDRON, Maire

L'esprit.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

C'est ça.

Gérard CAUDRON, Maire

Avec Sébastien COSTEUR, nous avons étudié vos amendements. Comme je vous l'ai dit, il y a beaucoup de choses qui nous conviennent. Nous vous dirons ce que nous pouvons reprendre en tant que tel.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie, M. le Maire. Merci pour cette présentation. L'idée, très rapidement, de nos amendements, c'est de rendre un avis plus critique qu'il ne l'est actuellement, en tout cas à nos yeux. Pour nous, ce plan de mobilité est un recul par rapport au plan de déplacements urbains 2010–2020. J'étais en réunion samedi avec Sébastien COSTEUR et j'ai bien entendu ce qu'il a dit lorsqu'il affirmait que le PDU 2010–2020 était un échec. Je rejoins totalement ce diagnostic mais peut-être pas pour les mêmes raisons. Je pense, en effet, que les moyens qui ont été mis derrière les objectifs du PDU, qui étaient certes très ambitieux, étaient insuffisants. Si les moyens avaient été mis, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui en termes de part modale, c'est-à-dire avec autant de gens qui prennent leur voiture parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, aussi peu de gens qui prennent le vélo pour se déplacer quotidiennement et encore une part insuffisante de personnes qui utilisent les transports en commun (11 % des déplacements aujourd'hui).

Nous considérons que les objectifs n'auraient pas dû être fixés en fonction des moyens mis derrière mais plutôt que les moyens auraient dû être mis à la hauteur des objectifs, notamment compte tenu des objectifs du plan climat air énergie territorial. Il faut rappeler que l'objectif de ce plan climat est de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Le secteur des transports représente 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui. Par rapport aux objectifs de ce PDM, nous voyons mal comment cet objectif de nos émissions de gaz à effet de serre pourrait être atteint avec des parts modales qui finalement sont moins ambitieuses que celles du PDU.

Dans les amendements que nous avons fait parvenir, nous avons également cité les recommandations d'un cabinet qui est reconnu dans son secteur, qui s'appelle BL évolution, qui avait formulé des recommandations pour s'aligner sur une trajectoire compatible avec une augmentation moyenne des températures qui ne dépasserait pas 1,5°. Dans ces recommandations, on trouve notamment celle de rendre toutes les voies urbaines cyclables d'ici 2024 – pour l'instant, nous n'y sommes pas et ce PDM ne permettra pas d'y être – et aussi d'augmenter le taux de remplissage par véhicule à 2,5 personnes d'ici 2028. L'idée, ce n'est pas, par nos amendements, de modifier le PDM qui a été arrêté par la MEL et qui aujourd'hui fait l'objet d'avis des communes et qui fera aussi l'objet d'avis des citoyens et citoyennes de la MEL mais bien que la Ville de Villeneuve d'Ascq puisse rendre un avis plus critique pour peut-être pousser à une évolution du PDM dans son arrêt définitif. Je vous remercie.

Gérard CAUDRON, Maire

Avant de passer la parole à Sébastien COSTEUR qui va vous l'expliquer, je voudrais vous dire qu'autant dans les compléments, les accompagnements, les modifications qui prennent en compte nos propres spécificités, nous pouvons vous suivre, autant dans la charge contre la Métropole européenne lilloise, dans laquelle vous êtes dans l'opposition et nous nous sommes – et nous assumons avec toutes nos différences – dans la majorité, nous ne vous suivrons pas. Vous pouvez penser ce que vous voulez de moi et de mes idées mais je ne pense pas que j'ai beaucoup de leçons à recevoir

dans la dénonciation d'une évolution face à laquelle l'ensemble des décideurs ne prennent pas de décisions suffisamment courageuses pour éviter un certain nombre de catastrophes annoncées non pas dans deux siècles mais dans deux ou cinq décennies. Ce n'est pas, ici, la tribune pour cela. Je ne m'en prive pas par ailleurs, mais ici ce n'est pas la tribune.

Donc, la réponse qui vous satisfera ou pas – tout dépend de votre objectif – tiendra dans ce que Sébastien va dire maintenant plus précisément des amendements que nous pouvons retenir pour tout ou en partie de manière intelligente. Je les ai lus. Il y a des choses sur lesquelles je suis largement d'accord avec vous. Je pourrais même être d'accord sur le regret qu'aujourd'hui sur la planète tous les princes qui nous gouvernent ne savent pas prendre les décisions suffisantes. Il suffit de regarder la dernière COP qui est encore pire que les précédentes. Mais s'il s'agit ici d'en faire un outil pour la MEL, nous ne nous prêterons très concrètement pas à ce jeu. Je vous le dis avec respect de vos idées et je crois assez gentiment. Nous allons donc vous dire ce que nous pouvons reprendre et à partir de là, vous nous direz ce que vous décidez de voter ou pas et demain vous recommencerez à la MEL. Je ne sais pas si c'est demain.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Pour la charte de l'espace public, oui mais pour le PDM, ce sera plus tard.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Dans la même teneur de vos propos, M. le Maire, nous vous proposons de retenir la dernière partie de l'amendement 1 : « *Ces objectifs devraient aussi être territorialisés, afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire et de la possibilité, par exemple, de mieux les desservir ou non en mode lourd de transport en commun.* ». Cela revient à ce que nous avons dit dans la présentation. Par exemple, sur le territoire Est, il ne doit pas y avoir non pas de micro PDU mais une territorialisation de ce futur plan de mobilité. C'est cette partie-là que nous proposons de retenir. La partie sur la Métropole, M. le Maire, vient d'y répondre.

Gérard CAUDRON, Maire

Là-dessus, je précise bien puisque *La Voix du Nord* m'a appelé ce matin et j'ai donné ma position : il s'agit d'Ascq–Orchies. J'ai dit très clairement que si nous voulons avoir une liaison pour permettre aux gens du Sud-Est de la métropole de rejoindre la métropole sans s'embouteiller à l'embranchement de l'autoroute A1, il faut une liaison ferroviaire – un TER ou une liaison différente – entre cette partie avec Orchies, Villeneuve d'Ascq et Lille. La solution d'y mettre des bus, qui de plus traverseraient une zone nature forestière et agricole, ne serait pas du meilleur effet. Cette ligne passe largement à travers les lacs et les bois du parc naturel. Je m'y oppose et je voterai contre. Il n'y a pas de problème là-dessus. Maintenant, je disais que si, en alternative, il y avait une solution qui consisterait, plutôt que d'avoir les rails tels qu'ils sont, à avoir une liaison piétonne, cycliste et autre, pourquoi pas. Cela améliorerait la desserte nature de la zone mais cela ne répondrait pas à la nécessité d'avoir une autre liaison

entre cette partie Sud-Est de la métropole et au-delà et Lille proprement dit. Je suis donc contre une solution par bus. Je suis pour une solution ferroviaire au sens très large du terme. Si après le rejet absolu, pour de multiples raisons, de cette solution, on me disait et si c'était une liaison douce, je dirais qu'il vaut mieux une liaison douce qu'une liaison bus. Voilà ma position que je tenais à rappeler ici.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Nous proposons de retenir l'amendement 2 car de toute façon sur un PDM à horizon 2035, il y a des clauses de revoyure. De plus, celui-ci ne s'étend pas que sur un mandat mais sur 2,5. Sur le PDU qui en train de se terminer, il y avait d'ailleurs eu une période de bilan à mi-parcours notamment.

Sur l'amendement n° 3, nous proposons de rajouter quelque chose. *« Il est tout aussi important de dépasser les habitudes et pratiques actuelles pour en impulser de nouvelles, en cohérence avec les objectifs climatiques et sanitaires de la MEL. »*. Je rappelais tout à l'heure dans la présentation qu'aujourd'hui, avec le quotidien de certains citoyens, il n'est pas évident de faire ces changements. Il faut prendre en compte les adaptations nécessaires du monde économique. C'est une proposition que nous faisons sur l'amendement n° 3.

Nous proposons de rejeter l'amendement n° 4 sur l'aménagement des liaisons cyclables aux abords des établissements scolaires. Pourquoi ? C'est ce que nous faisons à Villeneuve d'Ascq. Si on prend le collège Rimbaud, par exemple, il n'est pas possible d'avoir des aménagements cyclables en site propre. Notre pari, c'est que les cœurs de quartier avec, bien sûr, des contraintes soient aménagés et permettent la mobilité pour tous, l'espace public partagé et d'avoir les axes structurants de la ville en aménagements cyclables en site propre. Si l'amendement consiste à dire que dans tous les quartiers, dans toutes les rues de la ville, il doit y avoir des aménagements cyclables, ce n'est pas possible. Il faut donc partager l'espace public autrement. Nous pensons aujourd'hui que les mobilités de demain se feront plutôt sur un partage de l'espace public plutôt que d'avoir partout des aménagements cyclables en site propre, à part les grands axes structurants.

Nous proposons de retenir l'amendement n° 5 ainsi que l'amendement n° 6 dans lequel vous évoquez la partie en lien avec la thématique de l'urbanisme, le PLH, les opérations de logement et le monde économique.

L'amendement n° 7 sur le prolongement de Hem : c'est quelque chose que nous avons toujours dit dans l'élaboration même s'il n'est pas en première phase d'un prolongement de la ligne de tramway Tourcoing–Hem jusqu'à Villeneuve d'Ascq. Il n'y a donc aucun problème là-dessus.

En revanche, nous proposons de ne pas retenir l'amendement n° 8 car la CSP (Concession de service public) transport actuelle, même si nous l'avons votée en son temps, était à -10 %. Toutefois, à l'époque, elle avait été présentée par le Vice-Président Gérald DARMANIN en disant -10 % sur les frais annexes. Or, quand nous avons eu les premières parties de présentation du plan bus à l'époque, je me souviens d'une réunion à Bouvines sur le territoire Est où l'ensemble des Maires de toutes

sensibilités avaient vu un certain nombre de lignes disparaître même au-delà de ce qui était prévu dans le cadre de cette délégation, ce qui nous a permis avec un certain dévouement d'aller récupérer l'ensemble de nos lignes ilévia villeneuvoises, à part la 67 qui pour des raisons d'occupation ne pouvait pas être retenue. Bien sûr, la prochaine délégation devra se faire autrement en prenant en compte les mobilités d'aujourd'hui. Néanmoins, il n'est pas vrai de dire que la délégation actuelle n'est pas, par exemple, sur Villeneuve d'Ascq avec les mêmes moyens de desserte de bus.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Ce n'est pas ce que je dis.

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Si. M. le Maire vous laissera répondre. Enfin, nous vous proposons d'inclure également les amendements 9 et 10.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous avez nos réponses.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Je vous remercie. Merci pour l'intégration de la plupart de nos amendements. Je dois dire que je suis agréablement surprise par l'intégration de l'amendement n° 7 car je ne crois pas vous avoir déjà entendu dire que vous êtes pour le prolongement de la future ligne de tramway vers Villeneuve d'Ascq, mais que vous aviez simplement opté pour d'autres moyens de transport lourds qui sont les BHNS. C'est donc une bonne nouvelle. Cela ne veut pas dire que cela se fera. Simplement, je pense que l'amendement n° 8 qui concerne la concession publique de transport, a été mal compris puisqu'il n'est pas question de dire que les moyens en bus ont été diminués sur Villeneuve d'Ascq mais simplement que les moyens globaux de cette concession de service public transport devront être rehaussés à minima au niveau où ils étaient auparavant. Dans le contexte actuel inflationniste, c'est la moindre des choses que l'on puisse attendre compte tenu tout de même de la part modale transport en commun qui est visée par le PDM qui est de 20 % alors qu'aujourd'hui nous sommes à 11 %, c'est-à-dire que c'est quasiment le double. Quand on regarde dans le PDM, on voit que même le SDIT ne suffira pas à augmenter suffisamment la part modale des transports en commun. Cela veut dire qu'il faut faire des efforts par ailleurs. Donc à part dans la concession de service public transport, nous voyons mal où d'autre. En fait, c'est simplement pour être cohérent aussi avec cet objectif.

Gérard CAUDRON, Maire

Avant de redonner la parole à Sébastien COSTEUR puisqu'il a été interpellé, je rappelle un peu mon état d'esprit, y compris par rapport à 2035 que je ne verrai certainement pas. Nous pourrions être dans une situation où nous ferions beaucoup moins que cela. Quand je vois qu'à cause d'une crise sur l'électricité – par parenthèse pour avoir bloqué le nucléaire, il faut dire les choses comme c'est – on fait fonctionner

des centrales à charbon qui sont d'une hyperpollution, j'imagine mal nos sociétés, demain, si la situation en termes d'énergie devait s'aggraver ne pas, à tort, relancer les pires énergies polluantes à court terme. On « crève » d'avoir toujours raisonné en termes d'immédiateté. On a droit à ça, on veut ça, on veut garder ça, donc il faut cela. Si demain, on devait rentrer dans une agrégation de crises guerrières, environnementales, économiques, financières et autres, à mon avis, les économies d'énergie ou les nouvelles grandes politiques passeront à la poubelle en tout premier.

Mais d'un autre côté, je l'ai déjà dit à la MEL et je le redis, ce plan tel qu'il est ne nous permet pas d'atteindre les objectifs 2035, 2050, 2060. Je pense que dans l'autre hypothèse, ce sont les faits qui nous imposeront, pas parce qu'on l'écrira en 2022 ou en 2023 dans une délibération de la Métropole européenne de Lille, de faire autrement, de vivre autrement. Déjà aujourd'hui, quand on se rend compte que l'on a plus de Doliprane parce qu'on ne savait même pas qu'ils étaient fabriqués après et que l'on dépend des microprocesseurs. On ignorait tout cela. Demain, cela ne sera plus possible. Donc, les circuits courts, le retour au saisonnier qui est un axe de notre politique, s'imposeront. Pour faire cela, il faudra donc mettre beaucoup plus de crédits. Je pense aux réaménagements quelquefois y compris dans la délégation qui est la mienne à la Métropole européenne de Lille où rien n'est trop beau, rien n'est trop grand, où il faut que ce soit bien, que ce soit grand, que ce soit dense. On reviendra là-dessus. Là, il faudra bien trouver l'argent pour le faire.

C'est pour cela que je ne pense pas que le bon débat aujourd'hui entre nous, c'est d'être un peu plus dur par rapport aux prévisions. Je le dis mais il ne sert à rien de l'écrire et de se fâcher avec ceux que nous avons déjà réussi à attirer au moins jusque-là. Je peux vous dire, pour bien connaître la maison, que même pour cela, ce n'est pas si simple. Je serai autant que possible et dans le temps réduit qui me reste, même quand je ne serai plus élu, dans cette bagarre. Si nous voulons assurer la survie de nos enfants, nous ne pouvons pas faire cela. Je le dis clairement : ce n'est pas suffisant. Cependant, aujourd'hui nous ne pouvons pas trouver des majorités pour écrire plus. Comme ce ne seront pas les mêmes qui prendront les décisions plus on se rapprochera de cette date, on peut espérer qu'ils s'en rendront davantage compte que les vieux qui se disent aujourd'hui que 10 ans ou 15 ans de plus ou de moins, ils ne vivront de toute façon pas plus longtemps que cela. Dans notre contribution à la MEL en insistant sur les éléments que vous avez bien complétés, nous voulons être un petit accélérateur d'une évolution qui va tout de même dans le bon sens même si elle est complètement insuffisante. Nous en reparlerons ensemble ici même dans 15 ans si vous le voulez bien. Ça, c'était pour la partie boutade. Peut-être que vous serez ici d'ailleurs. Mais bon, je n'en suis pas sûr. Ça, c'est pour la partie méchant.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

J'ai l'habitude, ne vous inquiétez pas.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah ! Qui sait celui qui sera là en 2026. La vie politique, quand on voit la panique, la pagaille dans vos partis respectifs, celui qui peut faire des prévisions sur celui qui va

gagner les élections de 2027, s'il y a encore des élections à ce moment-là, est bien malin.

Nous mettons notre proposition telle qu'amendée aux voix. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération portant sur l'avis de la commune sur le plan de mobilité est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention du groupe ACCES).

Gérard CAUDRON, Maire

Une abstention positive, j'espère.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Tout à fait. Nous saluons l'avancée de l'avis, véritablement. Pour nous la question des moyens de la CSP est tout de même quelque chose d'important, d'où notre abstention. Mais, merci pour l'intégration des autres amendements.

Gérard CAUDRON, Maire

Tu voulais rajouter quelque chose Sébastien ?

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Par rapport au prolongement du tramway : les réunions de travail en 2019 où vos collègues Stéphane BAILLY et M. CREPEL, qui n'est malheureusement plus élu aujourd'hui avec qui nous avons de bons échanges à l'époque, nous ont permis d'intégrer un certain nombre de choses. Je vous rappelle cependant que le SDIT a été fait par phases : une première phase opérationnelle à un horizon 2028–2029–2030 et là nous avons choisi d'avoir des dessertes sur nos secteurs où aujourd'hui il n'y a pas de transport (Fusillés–Triolo) et le prolongement du tramway arrivait dans un second temps parce que nous voyions bien déjà le flou sur cette ligne qui est une deuxième option qui arrivera un peu plus tard.

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Excusez-moi, de mémoire, même dans la phase 2, cela n'est pas cité. Mais, c'est très bien si vous êtes pour cette solution.

Gérard CAUDRON, Maire

On parle de quelle partie ?

Sébastien COSTEUR, groupe Ensemble pour Villeneuve d'Ascq

Le prolongement du tramway de Hem. Avec toutes les contraintes techniques. Nous avons interrogé la MEL techniquement : entre le centre de Hem et Villeneuve-d'Ascq, il n'y a pas grand chemin pour pouvoir intervenir. Techniquement, c'est donc sous réserve.

Gérard CAUDRON, Maire

Il y a des questions comme celle-là sur lesquelles nous sommes encore en droit de nous interroger. Encore une fois, ce n'est pas ce que nous allons écrire aujourd'hui qui prendra la décision finale. C'est comme ceux qui souhaitent aller jusqu'à Seclin. Je me souviens lorsque nous avons fait la ligne n° 1 du métro. S'il y a le cheminement Stéphane-Hessel, c'est parce qu'on devait prolonger la ligne de métro là-bas. On s'est rendu compte que ce n'était pas la bonne solution, beaucoup trop coûteuse. En revanche, celle qui consisterait à avoir un bouclage par rapport à Ascq–Orchies et au niveau à peu près de Tressin d'avoir une liaison qui passe par la Haute-Borne et qui rejoint le métro, serait moins coûteuse qu'une ligne de métro. De plus, quand je vois les oppositions de ceux qui ont des tramways en bas de leurs fenêtres, je me dis que l'on aura peut-être des crédits à retrouver le moment venu là où il n'y aura pas d'opposition. C'est tout. Encore une fois, nous ne sommes pas dans la même position. Vous pouvez dire il n'y a qu'à que, il n'y a qu'à si. Je ne dis pas cela en mal mais si vous étiez dans la majorité et si vous aviez la présidence de la MEL, je ne suis pas sûr que vous feriez voter beaucoup plus que ce qui est inscrit.

Il reste une délibération : la charte métropolitaine de l'espace public.

Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire

Il l'a rapportée en même temps.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah bon ! Il y a de mauvais élèves qui ne suivent pas.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Effectivement, nous ne l'avons pas votée et j'ai encore une intervention sur la charte métropolitaine de l'espace public.

Gérard CAUDRON, Maire

Allez-y. Je n'ai donc pas été un si mauvais élève.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Non, non, vous avez raison, nous avons voté la 24 mais pas la 25. En effet, si nous souhaitons répondre aux enjeux de santé et d'environnement de notre époque, le repartage de l'espace public est simplement incontournable. Faire une charte autour de cette question, c'est bien. Cette délibération nous propose d'adhérer à cette charte.

Son préambule consiste en partie à émettre des réserves sur certains aspects. Il faut bien comprendre, si on lit la délibération, que ce qui est indiqué dans les ambitions, ce n'est pas forcément ce que la Ville compte faire dans la charte mais ce sur quoi elle émet des réserves. Je le dis car ce n'est pas forcément clair pour tout le monde à la lecture. Le premier item consiste à limiter l'entretien des voies cyclables à celles compatibles avec l'équipement en balayeuses dans l'ambition 1 « favoriser une

mobilité bas carbone ». En fait, la Ville n'a apparemment pas d'équipement pour entretenir une partie des voies cyclables. Pour des questions logistiques, il n'est pas évident de faire passer les balayeuses partout. Ce qui est indiqué dans la délibération, c'est qu'on ne le ferait pas faute d'équipement. Je pense, a contrario, qu'il faudrait que la Ville s'équipe pour assurer l'entretien de l'ensemble de ces itinéraires et les sécuriser. Pour l'anecdote, dans une communication du Département, il y a une expérimentation en Pévèle avec des chevaux de trait qui est mise en avant. À voir si cela peut constituer une piste. Je ne sais pas du tout ce que cela vaut. J'ai vu cela, donc je vous partage cette idée-là.

Concernant les bornes-fontaines, qui est le troisième point de l'ambition 1, dans cette délibération, il est indiqué qu'elles sont considérées comme inopportunes. Lors de la réunion publique samedi dernier, la position semblait avoir évolué. Je pense qu'il avait été indiqué que des bornes-fontaines seraient peut-être mises en place. Nous ne savons pas finalement ce qu'il en est entre ce qui est dans la délibération et ce qui a été dit samedi. En commission, nous avons effectivement discuté de cette question et nous avons également parlé des toilettes publiques, que cela pouvait être une manière aussi, en en ayant davantage et en les indiquant, de favoriser les mobilités douces avec les mobilités piétonnes notamment.

Je continue avec le quatrième point de l'ambition 1. Il y a la question d'un radar sur la RN 227. Nous nous posons aussi la question de la vitesse sur cette portion d'autoroute. Il nous semble qu'elle est à 70 en dehors de Villeneuve. Est-ce que l'hypothèse d'un passage de 90 à 70 a aussi été discutée ? Est-ce que la Ville a fait des demandes en ce sens ? Car au-delà des questions de sécurité, il y a aussi les aspects sonores. Toujours sur cette question de vitesse, pour sécuriser les modes doux en ville, est-ce que des moyens sont demandés ou prévus pour sanctionner les excès de vitesse, pour verbaliser ? Je pense qu'il s'agit tout de même d'un des leviers principaux pour dissuader en matière de vitesse et pour encourager les gens à privilégier des modes doux en se sentant en sécurité.

Enfin, je souhaite attirer l'attention des membres du Conseil sur deux aspects de la charte. Nous ne l'avons pas sous les yeux mais je voudrais citer deux aspects qu'il y a dedans qui me semblent intéressants pour nous. Dans l'ambition 1 « favoriser une mobilité bas carbone », parmi les actions obligatoires en adhérant à cette charte, il y a « *examiner l'opportunité d'intégrer des bornes d'apport volontaire des déchets qui permettent d'éviter l'encombrement des trottoirs par les poubelles.* ». Il ne s'agit pas de nous forcer à en mettre mais d'examiner cette opportunité. J'imagine que cela sera un sujet mis à l'ordre du jour de la commission 2 durant le premier semestre 2023. J'espère. Il serait intéressant d'en discuter et de voir ce qui est possible.

Gérard CAUDRON, Maire

Je n'ai pas compris.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

En fait, la charte de l'espace public à laquelle nous adhérons nous oblige à examiner

l'opportunité d'intégrer des bornes d'apport volontaire des déchets.

Gérard CAUDRON, Maire

Alors là, surtout jamais ! Nous avons connu cela. Si vous avez des bornes d'apport volontaire, les gens qui ont des difficultés pour se déplacer mettront leurs déchets recyclables dans leurs poubelles à détruire et autour de ces bornes, je peux vous dire qu'il y aura de tout.

Florence BARISEAU, Naturellement Villeneuve d'Ascq (hors micro)

Elles sont surtout très, très moches.

Gérard CAUDRON, Maire

Vous n'étiez pas né quand nous faisons déjà cela à Villeneuve d'Ascq pour récupérer le verre et le papier. Je peux vous dire que tous les gens qui n'avaient pas vidé leurs poubelles venaient les mettre ici et maintenant nous aurions en plus les Roms qui viendraient en rajouter une partie. Non. De plus, c'est d'une sensibilité chez les gens. Aujourd'hui, on pourrait croire que c'est le pouvoir d'achat, la guerre en Ukraine, l'environnement qui provoquent des dizaines ou des centaines de messages. Non. Actuellement, c'est parce qu'il y a eu un changement, de secteurs de prestataires à la MEL et quand quelqu'un n'a pas sa poubelle ramassée au bout d'une semaine et qu'il est obligé de la conserver une semaine de plus, cela devient la quatrième guerre mondiale. Je n'ai jamais reçu de messages aussi violents que sur ça. Si vous avez une poubelle individuelle, c'est que vous avez une maison ou quelque chose qui ressemble. Celui qui peut dire qu'il ne peut pas garder sa poubelle une semaine de plus, c'est ahurissant. Donc recréer des apports volontaires, je n'y crois pas.

Continuez, continuez. Je vous ai coupé car cela me hérissé tellement ces histoires.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Je vois cela. Il ne s'agit pas d'obliger à en mettre. En revanche, nous sommes obligés d'examiner cette opportunité. À voir si nous arriverons à la même conclusion.

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, vous me donnerez votre adresse et nous la mettrons à côté de chez vous. D'accord ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Il y a déjà une délation à côté de moi de M. COSTEUR, apparemment.

Gérard CAUDRON, Maire

Moi, je n'en veux pas à côté de chez moi !

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Je n'ai pas dit cela.

Gérard CAUDRON, Maire

Nathalie, dans ta cour, tu as de la place ? Nous plaisantons car nous sommes voisins maintenant.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Pour autant, je pense qu'il y a encore un point de collecte à Ascq. Il n'y en a pas beaucoup mais il me semble qu'il y en a un à Ascq. Je crois en avoir vu un là-bas.

Je termine. Je n'en ai vraiment pas pour longtemps. Sur l'ambition 2 « aménager des espaces publics à vivre et conforter les pôles de vie » : dans la traduction opérationnelle, au niveau exemplaire, car dans la charte il y a différents niveaux qui sont présentés pour inciter à aller vers une exemplarité, il est indiqué « *en agglomération, la part de l'espace public dédiée aux piétons et au végétal supérieure ou égale à 50 % de l'espace public, présence de services sur l'espace public qui permettent la pratique d'activités qui ne sont pas strictement liées aux déplacements utilitaires comme des jeux, pique-niques, bornes-fontaines, places de marché, terrasses de cafés et de restaurants, fêtes locales, etc.* ». Il est intéressant, je pense, de se demander si partout dans Villeneuve d'Ascq il y a ce qu'il faut en termes de lieux pour se restaurer quand on a de quoi pique-niquer. On peut penser aussi aux activités, aux terrasses de cafés-restaurants pour voir s'il n'y a pas des possibilités de marges de manœuvre pour aller encore plus loin comme nous l'avons fait en partie pendant la période Covid. On peut peut-être continuer et aller encore plus loin.

Gérard CAUDRON, Maire

En clair, Monsieur, cela veut dire quoi ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Cela veut dire que je ne propose pas d'amendement pour autant car la délibération...

Gérard CAUDRON, Maire

Cela veut donc dire que vous votez contre la délibération ?

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

Non, cela veut dire que je vote pour, évidemment. C'est ce que j'ai dit au début.

Gérard CAUDRON, Maire

Donc, nous sommes d'accord. On vote pour en disant que, un, on fait déjà la plupart des choses et, deux, il faut faire encore mieux.

Fabien DELECROIX, groupe ACCES

C'est un petit peu plus compliqué que cela, mais bon...

Gérard CAUDRON, Maire

Écoutez, concernant les espaces publics ouverts, quand on a 1 000 ha d'espaces de forêt, de terres agricoles et autres sur 2 600 ha que compte la commune, donnez-moi une ville en France de 65 000 habitants qui a le même rapport. Je n'en connais pas. Et pas Grenoble non plus. Ce n'est pas votre faute, c'étaient des socialistes qui dirigeaient avant. Et puis la droite aussi.

Didier MANIER, groupe Parti socialiste (hors micro)

CARIGNON n'était pas vraiment à gauche

Gérard CAUDRON, Maire

Non, mais il y a tout de même eu deux très bons Maires socialistes et le dernier qui était président de France urbaine.

Didier MANIER, groupe Parti socialiste (hors micro)

REBSAMEN.

Gérard CAUDRON, Maire

Ah non, ne parle pas du Maire de Dijon qui a rejoint les macronistes en espérant avoir un poste de Ministre lors du renouvellement. Manque de chance, cela n'a pas marché. Ils lui ont donc remis une médaille pour compenser. J'ai lu cela. La politique, on s'amuse ! C'est pour cela, Mme SEGARD, comment prétendre faire la révolution sur tous les plans quand on voit les comportements, y compris dans votre parti, entre les uns et les autres, les votes pour ceci et contre cela ?

Pauline SEGARD, groupe ACCES

Il y a même des gens qui ne sont pas cartés dans des partis qui ont des comportements pas tout à fait vertueux. Écoutez, les gens ne sont pas parfaits. Je ne suis pas responsable du comportement des gens qui sont dans le même parti que moi.

Gérard CAUDRON, Maire

Ce n'est pas cela que j'ai voulu dire. Vous m'avez mal compris. Quand on a la prétention d'être un peu plus porteur sur l'avenir et que l'on voit le personnel, tout confondu, qui est chargé de la mise en œuvre, il y a des moments où on désespère. C'est tout. C'est cela que je voulais dire. Et, je ne vous mettais pas dans ceux-là mais plutôt dans les premiers.

Je sais que nous n'avons pas voté et que nous allons voter. Nous sommes d'accord que nous faisons déjà et que nous voulons faire plus. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ?

La délibération portant sur la charte métropolitaine de l'espace public est adoptée à l'unanimité.

XXVI. PRESENTATION DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Gérard CAUDRON, Maire

Il reste les décisions. Pas de question sur ces décisions ?

Le Conseil municipal prend acte.

Gérard CAUDRON, Maire

La séance est levée. Je vous souhaite un bon Noël autour de la crèche avec le petit Jésus.

La séance est levée à 22 heures 08.